

La massification de l'éolien offshore à l'épreuve de la territorialisation : le cas du projet Oléron en Nouvelle-Aquitaine (2007-2027)¹

Scaling up offshore wind power and the challenge of territorial integration: the case of the Oleron project in Nouvelle-Aquitaine (2007–2027)

Sylvain Roche¹

¹ Chaire Transitions énergétiques territoriales (TRENT)
Sciences Po Bordeaux, France, s.roche@sciencespobordeaux.fr

RÉSUMÉ. Cet article analyse la construction progressive d'un enjeu industriel inscrit à l'agenda des pouvoirs publics. Prenant pour objet d'étude le projet éolien offshore d'Oléron (Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine), il montre que la mise à l'agenda institutionnel de l'éolien en mer s'inscrit en France dans la conjonction de plusieurs dynamiques - dynamique de territorialisation, dynamique de planification nationale et dynamique de massification - au sein desquelles se reconfigurent continuellement trois dimensions de l'acceptabilité des énergies renouvelables : l'acceptabilité sociopolitique, l'acceptabilité communautaire et l'acceptabilité par le marché. Sur près de deux décennies (2007-2027), l'article retrace ainsi la trajectoire mouvementée d'un projet énergétique *large scale* soumis à de multiples tensions, témoignant que les relations entre l'industrie et l'État se structurent continuellement autour de rapports de force et de dynamiques de négociation et de co-construction.

ABSTRACT. This article analyzes the gradual emergence of an industrial issue on the public policy agenda. Focusing on the Oleron offshore wind project (Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine), it demonstrates that the institutional agenda-setting for offshore wind in France stems from the convergence of several dynamics - territorialization, national planning and the scaling up of wind power- within which three dimensions of renewable energy acceptability are constantly being reconfigured: socio-political, community, and market acceptability. Spanning nearly two decades (2007-2027), the article thus retraces the turbulent trajectory of a large-scale energy project, subject to multiple tensions, highlighting that the relationships between industry and the State are continually structured around power dynamics and processes of negotiation and co-construction.

MOTS-CLÉS. Énergies renouvelables, éolien offshore, instruments d'action publique, politique énergétique, politique industrielle, technologies de transition, modernisation écologique, controverses.

KEYWORDS. Renewable energy, offshore wind power, policy tools, energy policy, industrial policy, transition technologies, ecological modernization, controversies.

Introduction

L'implantation d'un parc éolien offshore au large d'Oléron constitue un objet récurrent du débat public charentais. Alors que la stratégie énergétique française prévoit un déploiement à grande échelle de la filière éolien en mer, avec des objectifs de 15 GW en 2035, 18 GW en 2037 et 45 GW en service à l'horizon 2050², le littoral néo-aquitain reste à ce jour la seule façade maritime française où la présence d'éoliennes offshore reste inexistante. Régulièrement relancée depuis plus d'une décennie, la mise en œuvre effective d'un projet offshore y demeure pourtant toujours incertaine.

¹ Cet article s'inscrit dans l'axe « Territoire et Industrie » du Réseau de Recherche sur l'Innovation (RRI).

² En août 2026, la France compte 5 parcs éoliens en mer en fonctionnement si l'on inclut le parc flottant pilote de Provence Grand Large, soit environ 2 GW.

L'histoire du projet d'Oléron s'inscrit dans un processus d'institutionnalisation particulièrement fragile de l'éolien en mer en France, marqué par une politique de *stop-and-go* de la part de l'État, dont le développement peut être analysé sous forme de trois séquences successives. A ce titre, nous reprendrons le séquençage proposé par l'économiste américain Oliver Williamson [WIL 75] qui décrit le cycle de vie d'une industrie en distinguant trois phases : une phase exploratoire, une phase de développement intermédiaire et une phase de maturité. Nous verrons que chacune de ces phases donne lieu à des tensions au sein desquelles se confrontent continuellement les enjeux tridimensionnels de l'acceptabilité des énergies renouvelables [SOV 12], à savoir l'acceptabilité sociopolitique (soutien des pouvoirs publics et mise en place de politiques, réglementations et cadres institutionnels favorables), l'acceptabilité communautaire (mobilisation des populations locales, participation aux décisions et perception des bénéfices et des nuisances) et l'acceptabilité par le marché (capacité des industriels et des consommateurs à s'approprier et à investir dans les projets). Si le concept d'acceptabilité suscite des critiques légitimes et solidement argumentées [JOB 23] ; [ARN 26], le triptyque développé par ces deux auteurs nous paraît néanmoins pertinent pour appréhender la trajectoire contrariée du projet éolien offshore d'Oléron.

Pour Jean-Eudes Beuret, « L'éolien en mer suppose un effort spécifique de territorialisation des dynamiques de projets, des technologies et dispositifs d'action, lesquels sont génériques et d'origine « terrestre » » [BEU 16]. En comparant l'énergie éolienne et le stockage géologique du CO₂, Alain Nadaï et Olivier Labussière [NAD 10] distinguent ainsi la « technologie générique », conçue dans les laboratoires de recherche, de la technique « territorialisée », qui se construit au gré des contraintes et spécificités des milieux humains et sociaux. En prenant comme objet d'étude la filière naissante de l'hydrogène, Brice Laurent et Alexandre Violle [LAU 24] analysent quant à eux la territorialisation de l'industrie comme le processus par lequel le développement industriel est associé à une transformation territoriale. Les auteurs utilisent ainsi l'expression « styles de territorialisation » pour désigner trois différentes géographies de développement industriel : « écosystèmes », « infrastructures planifiées » et « hubs ». S'inscrivant dans une approche à la fois fortement dirigiste, nécessitant une intervention importante de l'État, et capitalistique, reposant sur des besoins élevés en capitaux et en investissements initiaux, la territorialisation de l'éolien offshore s'inscrit dans un modèle d'« infrastructure planifiée par l'État », dans lequel celui-ci oriente la transformation industrielle du territoire tout en négociant avec une pluralité d'acteurs publics et privés.

D'un côté, nous verrons que l'épreuve de la territorialisation de l'éolien en mer, déjà bien examinée sur d'autres façades maritimes françaises [NAD 14] ; [EVR 18] ; [KER 21] ; [DEB 24] ; [BEU 25] ; [OIR 25], fut (et reste) particulièrement difficile à Oléron, où elle s'est heurtée à d'importants conflits d'acceptabilité, notamment liés aux enjeux de biodiversité et par la vulnérabilité des instruments d'action publique mobilisés pour assurer son déploiement. Confronté à ces conflits et sous l'effet du débat public, l'État a privilégié la médiation en favorisant un processus de dé-territorialisation au niveau local, marqué par un ancrage renforcé du projet aux niveaux national et transrégional, se traduisant par l'éloignement du parc éolien marin³. D'un autre côté, la politique publique de *scale-up* de l'éolien offshore portée par l'Etat a fait passer l'éolien offshore d'une logique d'un projet ponctuel sur la façade néo-aquitaine (d'abord de 100 MW puis 500 MW) à une logique de déploiement massif et accéléré (le projet global d'éolien en mer en Sud-Atlantique vise désormais une capacité d'au moins 7 000 MW d'ici 2050 dans le golfe de Gascogne). De surcroît, cette épreuve de la massification portée par la tendance au gigantisme technologique des machines, les effets d'échelle et la concurrence par appels d'offres, a entraîné une course effrénée à la baisse des prix qui a atteint aujourd'hui des limites économiques [BEE 24] ; [APP 25]. Témoignant de ce revirement, qui apparaît davantage structurel que conjoncturel, l'appel d'offres

³ Comme nous le verrons, ce changement d'orientation est notamment perceptible dans les deux débats publics mentionnés dans cet article.

n° 7 (AO7) relatif au projet d'Oléron s'est avéré infructueux en septembre 2025 en l'absence de candidatures. Le projet cherche désormais à évoluer et à se réinventer au regard de ce nouveau contexte.

En inscrivant notre analyse dans une temporalité volontairement longue, couvrant près de vingt années, nous montrerons que ce triptyque a fait l'objet de réévaluations successives sous l'effet de trois dynamiques multiscalaires que les acteurs publics se sont efforcés, non sans difficulté, de concilier : une dynamique de territorialisation du projet ; une dynamique de planification maritime, marquée par la volonté d'assurer une répartition équilibrée des projets éoliens offshore à l'échelle nationale ; et enfin une dynamique de compétitivité économique des appels d'offres, dans un marché international fortement concurrentiel où le prix de l'énergie se présente comme le principal levier de compétitivité nationale [MIN 22] ; [LOL 23].

Aussi, ce projet Oléron, et plus largement celui du développement de l'éolien en mer, témoigne de tensions constantes, sans cesse renouvelées dans un monde marqué par une accélération des crises : l'équation environnementale versus l'équation économique. L'équation massification versus l'équation territorialisation. L'équation politique énergétique versus politique industrielle. Trois équations qui elles-mêmes nous permettent de questionner la trajectoire politique de l'éolien offshore sous le prisme de la « modernisation écologique » [AUV 24], marquée par des controverses plus prononcées autour des approches technocentrées, et via les enjeux croissants de souveraineté industrielle européenne [LEP 23] ; [LEV 25], dans un contexte où la filière se trouve confrontée à une double tension : celle d'une ambition industrielle considérable, portée par l'électrification des usages et la recherche de la neutralité carbone, et celle d'une dégradation récente de ses conditions économiques. Aussi, tout en restant ancrés dans l'espace régional charentais, nous interrogeons le rôle des instruments d'action publique et des injonctions supranationales dans cette dynamique qui accompagnent ou pilotent « à distance » [EPS 05] ; [NES 22] ; [MAR 25] la montée en puissance de l'éolien offshore, technologie légitimée par la promesse d'un nouvel imaginaire technique d'abondance maritimo-énergétique inspiré du modèle *large scale* électronucléaire [DES 23] ; [ROC 24].

Comme le rappellent Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour dans leur article *A quoi tient le succès des innovations ?* [AKR 88], « l'innovation, c'est l'art d'intéresser un nombre croissant d'alliés qui vous rendent de plus en plus fort ». Dans *Aramis ou l'amour des techniques*, ouvrage culte de Bruno Latour [LAT 03] le sociologue souligne qu'un projet d'innovation ne réussit pas seulement parce qu'il fonctionne techniquement. Elle doit aussi parvenir à faire tenir ensemble tout un monde. Une innovation doit être continuellement entretenue, défendue, adaptée et continuellement négociée par les acteurs qui la portent. Et concernant l'éolien offshore, en particulier par l'État du fait de sa nature hautement politisée. Aussi, une première interrogation apparaît dès lors : le projet a-t-il réussi à réunir des soutiens suffisamment solides pour faire face aux différentes controverses qui ont marqué son déploiement ? Paru en 2023, l'ouvrage *L'État en quête d'une stratégie énergie-climat* du politiste François-Mathieu Poupeau [POU 23] analyse, quant à lui, les acteurs, les processus et les rapports de force politico-administratifs qui façonnent les choix structurants en matière de transitions écologiques et énergétiques. Pour l'auteur, les grandes orientations de l'Etat seraient largement façonnées par « la prégnance du court terme, de l'affichage d'une croissance économique, de la maîtrise des dépenses publiques et de la préservation de la filière nucléaire qui régit les décisions politiques ». Nous verrons à ce titre que ces 4 piliers ont structuré la trajectoire du projet éolien en mer d'Oléron.

Ces 20 ans ont construit le processus de problématisation qui structure les controverses d'Oléron, qu'elles soient liées à l'acceptabilité sociopolitique, l'acceptabilité communautaire ou à l'acceptabilité par le marché. A ce titre, cet article propose d'observer empiriquement les relations entre acteurs industriels, territoriaux et de politiques publiques [JUL 15] ; [FRI 23] ; [CHA 24] ; [LAU 24]. Plus largement, en prenant le projet offshore d'Oléron comme objet d'étude, il cherche à retracer la trajectoire de « vie » d'un projet technique énergétique : comment il émerge, se développe, mobilise différents

acteurs autour de coalitions d'intérêts et de causes, rencontre diverses difficultés, de la contestation, et peut, à terme, être abandonné. À travers les nombreux témoignages et citations mobilisés, nous montrerons notamment que les relations entre l'industrie de l'éolien en mer et l'État se redéfinissent de manière continue, au sein d'un jeu politique structuré par des rapports de force et des dynamiques de co-construction, sur près de deux décennies.

Au final, ce projet d'article exploratoire s'inscrit dans une démarche de recherche-action visant à appréhender notre objet d'étude à partir d'une problématique ouverte : en prenant pour exemple le projet d'Oléron et en l'inscrivant dans une perspective de temps long (2007-2027), quelles sont les conditions qui conduisent à ériger l'éolien en mer en objet de politiques publiques, se traduisant par des recompositions et rapports de force continus au sein du triptyque « territorialisation / massification / compétitivité-prix » ?

S'inscrivant dans cette ambition collective et pluridisciplinaire, et partant de la conviction que « où qu'un projet aille, on doit savoir d'où il vient », cet article rétro-prospectif de type interactionniste vise à construire l'objet de recherche avec les acteurs du terrain, à partir de leurs expériences et de leurs paroles (d'où la présence assumée de nombreuses citations d'organismes d'État, d'opérateurs de l'éolien offshore ou encore de syndicats professionnels interrogés dans le cadre de cet article), tout en conservant notre rôle de producteurs et diffuseurs de connaissances [GON 14]. L'analyse croise des entretiens, la presse écrite et des archives audiovisuelles⁴, des données statistiques et des sources professionnelles, législatives et institutionnelles, ainsi que des observations sur le terrain⁵.

Enfin, cet article se veut à ce stade une première contribution généraliste qui est appelée à être complétée et approfondie par des travaux académiques ultérieurs plus ciblés.

1. La phase exploratoire : un projet « small » territorialisé marqué par une relative acceptation sociopolitique (2007-2019)

1.1. Le ballon d'essai avorté : le projet 100 MW de la société ENERTRAG

Peu évoqué jusqu'ici, un premier projet de parc éolien offshore a pourtant été déposé par l'opérateur ENERTRAG à la mairie des Portes-en-Ré en novembre 2007, portant sur un parc composé au départ de 20 machines de 110 mètres de haut et de 5 MW de puissance, situé dans le Pertuis Breton, à 5 ou 6 km au large, pour une production en électricité représentant la consommation d'une ville ou agglomération de 130 000 habitants⁶. L'éolien offshore étant un objectif technique encore inédit en France, ce projet suscite l'intérêt de plusieurs élus municipaux, révélant d'emblée des positions divergentes. Si le maire des Portes-en-Ré, Jacques Laborde, se déclare ouvertement « en faveur de l'éolien » avec l'argument qu'en mer « les aérogénérateurs ne gênent personne, même sur le plan paysager »⁷, à contrario, Léon Gendre, président de la Communauté de communes de l'île de Ré, se veut quant à lui « naturellement très réservé »⁸. Mais que ce soit du côté des administrations, des politiques ou des industriels, le constat est déjà le même : la forte bathymétrie du littoral charentais (à la différence de la Manche) limite l'implantation de machines sur le plateau continental, moyennant des coûts d'installation nettement plus élevés.

Néanmoins, à l'issue d'une réunion de concertation organisée par la préfecture maritime, l'État fait le choix que l'intégralité de l'espace maritime au large de la région Poitou-Charentes soit classée comme

⁴ Les plateformes Europresse et INAthèque ont été utilisées pour extraire les sources mentionnées dans l'article à partir de la requête « éolien mer Oléron » sur la temporalité 2007-2026.

⁵ L'auteur a ainsi pris part aux deux débats publics mentionnés dans cet article, ainsi qu'à plusieurs salons professionnels consacrés à la filière des énergies en mer.

⁶ Le projet évoluera par la suite autour d'un parc de 20 éoliennes de 5 MW de puissance.

⁷ On veut le consensus, *Sud-Ouest*, 17 octobre 2007.

⁸ Des éoliennes en mer ?, *Sud-Ouest*, 17 octobre 2007.

incompatible avec le développement de l'éolien en mer, du fait de la présence d'une zone de protection spéciale (ZPS) couvrant 800 000 hectares⁹. Ce qui correspond à tout le littoral charentais jusqu'à plus de 100 km. Aussi, au moment où l'État lance ses premiers appels d'offres en France (2010 et 2013) faisant suite aux objectifs climatiques du Grenelle de l'Environnement¹⁰ et au regard de ce premier projet dans ce territoire, les impératifs écologiques de biodiversité paraissent à cette date prévaloir sur les impératifs énergétiques en Nouvelle-Aquitaine, et ceci malgré un contexte porteur de grenellisation des énergies renouvelables [EVR 12]. Aussi, dès la fin des années 2000, l'éolien offshore en Charente-Maritime s'inscrit au sein de zonages existants. Au même moment, les pouvoirs publics mentionnent la côte girondine comme le territoire le plus propice pour recevoir des éoliennes en mer en Atlantique sud (100 km², situé à une dizaine de kilomètres du rivage médocain, au large d'Hourtin et de Naujac-sur-Mer)¹¹. Questionné sur cet épisode pour les besoins de cet article, un ancien responsable de l'entreprise ENERTRAG témoigne :

« Nous avons recensé dès 2001 l'ensemble du potentiel éolien offshore au large des côtes françaises. Très en tête, il y avait La Manche, entre, on va dire, Boulogne-sur-Mer et Saint-Brieuc. Sur l'Atlantique, c'était plus compliqué. On avait prospecté cette zone charentaise. À l'époque, au milieu des années 2000, c'était des appels d'offres autour des 100-150 MW. Rien à voir avec les appels d'offres d'aujourd'hui de 1000 MW. Ce projet était une esquisse pour tester la recevabilité d'une telle idée. Très rapidement, on a senti une importante sensibilité avifaune sur ce site. Le milieu des hauts-fonds du plateau de Rochebonne était très favorable pour la biodiversité, y compris aussi pour les activités de pêche. La sensibilité touristique était aussi évidente. À cela, les réactions de l'administration et des communautés locales étaient des plus prudentes et sensibles. Rajoutant à cela des régimes de vent moins évidents. Nous avons donc été assez effrayés par ces trois critères et avons levé le pied après quelques mois de réflexions en nous recentrant sur des projets moins risqués. Nous pensions encore pouvoir construire Veulettes-sur-Mer en Seine-Maritime, seul projet retenu dans l'appel d'offres de 2004. »¹²

En définitive, cette première tentative de développement d'un parc éolien marin en Charente-Maritime peut être considérée comme un projet exploratoire mort-né. Avec une puissance relativement modeste de 100 MW, elle s'inscrit dans le contexte plus large de l'avortement de la première tentative d'institutionnalisation de projets offshore en France entre 1997 et 2007 [ROC 20a], dont l'abandon de Veulettes-sur-Mer reste le principal marqueur [NAD 14].

1.2. S'inscrire dans la dynamique post-Grenelle des appels d'offres de 2011 et 2013 : le projet de 500 MW de la société WDP

Malgré ce revers, l'idée d'installer un parc éolien offshore en Charente-Maritime est vite relancée. La mise en avant d'un « retard français » dans le secteur industriellement porteur des énergies marines renouvelables [ROC 20b] couplée avec des objectifs ambitieux autour de la transition énergétique¹³, va encourager l'État à lancer de nouveaux appels d'offres de grande puissance dans l'éolien marin au milieu des années 2010, la norme étant désormais autour des 500 MW (soit un facteur 5 par rapport au projet d'ENERTRAG). Porté désormais par l'industriel WPD, une intention de projet initial composé de 60 à 80 machines, situé à 15 km au large de la Cotinière et à 20 km au large de Chassiron (le plus éloigné des côtes alors), est désormais dans les cartons. L'opérateur met rapidement en place des stratégies

⁹ L'aile ou la pale, *Sud-Ouest*, 16 septembre 2010.

¹⁰ La PPI retient alors comme objectif que 6000 W d'éoliennes en mer soient installées en France d'ici 2020.
<https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0067/Temis-0067836/18854.pdf>

¹¹ Éoliennes possibles au large du Médoc, *Sud-Ouest*, 05 juin 2010.

¹² Entretien réalisé le 03 août 2026.

¹³ Portés à la fois par l'agenda européen (mise en application des accords 3x20 européens) mais aussi international (signature de l'accord de Paris en 2015).

d'acceptabilité [OIR 15], des « opérations de séduction » selon les médias locaux¹⁴, visant à renforcer l'adhésion au projet, en s'appuyant principalement sur la concertation pour répondre aux interrogations exprimées. L'industriel conduit une large démarche de concertation visant à préciser le projet et à identifier, dans cette grande zone, un périmètre conciliant les différents usages, tels que la pêche, la plaisance, la présence d'oiseaux ou encore les contraintes de visibilité. Un comité de concertation, avec quatre groupes de travail (pêche, paysage, activités économiques et biodiversité) et 35 structures invitées, est constitué. Interrogé dans le cadre de cet article, l'opérateur déclare :

« Le travail était assez facile à l'époque, car la zone dans laquelle on pouvait installer le parc était très vaste, près de 1000 km² entre l'île de Ré et l'estuaire de la Gironde. Nous avions alors besoin de moins de 100 km². Nous n'avions aucune préférence concernant le site. L'étendue de cette zone permettait à chaque partie prenante de prendre position sur la localisation du parc [...] Nous nous sommes surtout appuyés sur des représentants du monde économique et politique. La stratégie était de convaincre localement, afin que le local puisse convaincre le national. »¹⁵

Une première réunion de concertation avec les élus locaux se tient en décembre 2014. Une adhésion politique au projet transparaît alors¹⁶, même si des réserves se font entendre concernant les impacts potentiels de ce projet. Pour le maire de Saint-Denis-d'Oléron, Jean-Michel Massé, « ce type de projet est complexe. Il y a forcément des avantages et des inconvénients. Les données sont nombreuses et on a besoin de beaucoup d'informations, même si on en a déjà eu. On attend d'en avoir encore plus avant de se positionner définitivement »¹⁷. En février 2015, la préfète de la Charente-Maritime et le préfet maritime de l'Atlantique présentent le résultat d'une étude visant à déterminer le meilleur site potentiel¹⁸. Des actions de plaidoyer sont menées auprès de la ministre afin que l'État engage une procédure d'appel d'offres sur cette zone. Une tendance au consensus apparaît comme en témoigne un courrier collectif de 18 signataires adressé le 13 janvier 2016 à la ministre Ségolène Royal¹⁹, parmi lesquels les maires de l'île et du président de la Communauté de communes oléronaises, des pêcheurs d'Oléron, du président de l'Union maritime de La Rochelle, du député, du président de Région, des présidents des communautés d'agglomérations de La Rochelle et du Pays royannais. Sur le fond, les signataires rappellent à la ministre « l'important travail de concertation qui a été mené avec le territoire », et le poids économique du projet : 2 milliards d'euros, 2 000 emplois directs et indirects pour la construction, 100 emplois locaux pour l'exploitation²⁰. Dans ce courrier, nous pouvons lire que le parc éolien est un « projet accepté et soutenu localement ». Des maires de l'île au président de la Région Nouvelle-Aquitaine, « il y a une unité politique tous bords confondus »²¹. Selon Pascal Massicot, président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, « c'est un site qui remporte l'unanimité tant des professionnels que des élus d'Oléron, de la Charente-Maritime et de la grande Région »²². Du côté du représentant du comité régional des pêches maritimes, Michel Crochet, « Ce projet est créateur d'emploi avec La Rochelle qui ferait les éoliennes et La Cotinière qui ferait la maintenance, 80 emplois à la clef »²³. Par ailleurs, le développement de l'éolien offshore est perçu par certains élus comme une réponse aux difficultés croissantes d'acceptabilité sociale auxquelles se heurte l'éolien terrestre²⁴. Pour le maire de Saint-Pierre-

¹⁴ Présentation du projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron, France 3 Poitou-Charentes, 12-13, 03 décembre 2014.

¹⁵ Entretien réalisé le 16 juillet 2026.

¹⁶ Champ éolien au large de l'île d'Oléron : les élus « adhèrent » au projet, *Sud-Ouest*, 03 décembre 2014.

¹⁷ Présentation du projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron, France 3 Poitou-Charentes, 12-13, 03 décembre 2014.

¹⁸ L'évolution toute récente d'une zone d'exclusion militaire (qui interdit toute implantation de cette nature) étirée depuis le sud de l'île, impose de remonter légèrement plus au nord le site potentiel envisagé par l'industriel.

¹⁹ Oléron : Des éoliennes offshore à l'horizon 2023, *20 minutes*, 03 octobre 2016.

²⁰ Au printemps 2016, la ministre de l'Énergie, Ségolène Royal, a indiqué que le lancement d'un troisième round comptait parmi les dossiers prioritaires. Ce 3^{ème} appel d'offres éolien offshore est très attendu : l'ancien ministre de l'Ecologie, Philippe Martin, avait annoncé son lancement en 2014

²¹ Oléron : Des éoliennes offshore à l'horizon 2023, *20 minutes*, 03 octobre 2016.

²² Parc éolien au large de l'île d'Oléron, les signataires pour le projet, 19/20 Edition Atlantique, 23 février 2016.

²³ Parc éolien au large de l'île d'Oléron, les signataires pour le projet, 19/20 Edition Atlantique, 23 février 2016.

²⁴ L'éolien offshore d'Oléron fait débat, *La Nouvelle République*, 28 janvier 2021.

d'Oléron, Christophe Sueur, « il y aura les anti éolien... Les anti nucléaire... Les anti charbon... Les anti électrique... Les anti tout. Mais à terre, on leur reproche d'être visibles, bruyantes, sur des propriétés privées. En mer elles sont éloignées et ce projet produira en électricité l'équivalent du besoin du département »²⁵.

En septembre 2014, une délégation d'élus se rend, sur invitation de l'industriel, sur le site de Sheringham Shoal dans l'est de l'Angleterre pour découvrir une installation offshore. Pour Pascal Massicot, « ce qui nous intéresse, c'est d'abord mettre des images par rapport à tout ce qui est écrit et tout ce qu'on entend, en particulier en matière d'impacts visuels. Nous nous interrogerons sur la faisabilité et les retombées, tout en sachant que toutes les décisions émanent de l'État »²⁶. Un voyage d'étude, avec des marins oléronais, est réalisé à Butendiek l'année suivante. Les pêcheurs se montrent néanmoins encore réservés et attendent de connaître les conditions précises dans lesquelles ils exerceront leur métier dans le parc mais le projet n'est alors pas rejeté par la profession. Des comités de pilotage du projet s'étalent sur plusieurs mois. Au total, 3 voyages d'étude avec des parties prenantes charentaises sont réalisés à l'étranger. Ce travail de lobbying vise à renforcer la position de l'industriel en amont du troisième appel d'offres national sur l'éolien en mer lancé par l'État. Pour le journal *Sud-Ouest*, « deux années de présentation et de concertation, plus de 200 réunions, pour décrocher 'l'adhésion du territoire'. Elle apparaît aujourd'hui acquise, même si les pêcheurs professionnels n'ont pas épuisé toutes leurs réserves sur le projet »²⁷.



Figure 1. Voyage d'étude avec les élus charentais sur les parcs éoliens de Sheringham Shoal et Scroby Sands organisé par l'industriel WDP en septembre 2014. L'autorisation est accordée à M. Sylvain Roche pour son utilisation dans le cadre de la publication.

1.3. Politique énergétique dixit biodiversité : l'émergence de controverses environnementales

Pour autant, malgré l'élan favorable dont bénéficie ce projet éolien, les premières contestations émanant d'associations environnementales locales commencent à se manifester. La zone Natura 2000 délimitée

²⁵ Oléron : les éoliennes c'est pour bientôt, *Le Bassin, Le Journal d'Ici*, n.31, 15 novembre 2014.

²⁶ La société WPD offshore prospecte près de l'île d'Oléron, France Info, En direct des régions, 13 septembre 2014.

²⁷ Le projet éolien progresse à bon rythme, *Sud-Ouest*, 8 juillet 2015.

par un arrêté interministériel du 30 octobre 2008, réputée pour « ses enjeux ornithologiques exceptionnels » est au cœur des controverses, étant « au centre d'une zone de protection spéciale pour les oiseaux migrateurs, les chauves-souris et les tortues marines »²⁸. Organisée le 03 novembre 2016, une première conférence-débat, organisée par trois associations locales, inscrit pour la première fois le projet Oléron dans une dynamique explicite de controverse et de contestation citoyenne.²⁹ Pour Dominique Chevillon, alors vice-président de la LPO, « l'heure est venue de mettre en place tous nos réseaux ; nous ne pouvons pas entendre que seule musique celle des promoteurs du projet »³⁰. En s'appuyant sur les cas du parc de Saint-Nazaire et celui de Saint-Brieuc, Annaïg Oiry [OIR 25] a d'ailleurs souligné cette tension entre les deux logiques environnementales, la logique de transition énergétique et la logique de protection du milieu marin à l'échelle locale. Cette tension se retrouve dès le départ à Oléron. A ce titre, le positionnement du parc naturel semble cristalliser les contestations et ces clivages, son président Philippe Plisson s'étant exprimé en sa faveur au nom d'objectifs liés à la transition énergétique (« Il faut des parcs éoliens, des panneaux solaires, il faut multiplier les sources d'énergie, et donc, je suis favorable à l'éolien. La COP21, ce n'est pas simplement des discours, ce sont des actes derrière »³¹) alors que son vice-président, Dominique Chevillon³², s'avère beaucoup plus critique pour des raisons d'enjeux relevant de la biodiversité (« Le conseil d'administration de la LPO France est pour les énergies renouvelables mais lorsque ces énergies renouvelables se situent à l'intérieur d'une zone de protection spéciale, dans un parc naturel marin, nous y sommes très défavorables, et dans ce sens, je dois dire que le choix de cette localisation au large de La Cotinière est le pire endroit de la côte atlantique qu'il fallait choisir »³³).

À ces critères écologiques s'ajoutent désormais des considérations de rentabilité économique, notamment liées à la réduction des coûts et au rôle des subventions publiques, auxquels s'opposent des associations hostiles, par principe, au développement de l'éolien³⁴. Enfin, avec la fusion des régions se dessine une nouvelle géographie de l'énergie³⁵, avec une surreprésentation de l'éolien terrestre dans l'ancienne Région Poitou-Charentes, alimentant un sentiment d'injustice des populations charentaises et nourrissant la contestation. En 2021, selon les chiffres de l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat (AREC) de la Nouvelle-Aquitaine, la Charente-Maritime concentrait 20% de l'éolien terrestre néo-aquitain, la Vienne 20,2% et les Deux-Sèvres 31%. L'ancienne Aquitaine ne comprend aucune éolienne sur son territoire. Dans un contexte de politisation croissante des enjeux énergétiques sur les réseaux sociaux [BRU 25], le président du Conseil départemental de la Charente-Maritime déclare dans un tweet daté du 27 novembre 2018 « Mon désaccord est total sur le triplement de l'éolien qui va continuer à défigurer la jolie planète France ! ». Un observatoire de l'éolien est par ailleurs créé par le Département pour encadrer le déploiement de la filière. Un moratoire départemental symbolique de deux ans sur toute nouvelle implantation est promulgué le 22 mars 2022.

1.4. Massifier au prisme de l'acceptabilité-prix : quand Dunkerque (re)légitime Oléron

Le 04 avril 2016, le projet n'est pas retenu dans le troisième appel d'offres portant sur l'éolien offshore, celui-ci ne désignant qu'une seule zone située au large de Dunkerque, alors même que le contexte semblait pourtant réunir des conditions favorables à sa sélection en tant que lauréat. Toutefois, malgré ce nouveau revers, la ministre Ségolène Royal entérine le lancement d'un appel d'offres le 23 novembre 2016³⁶. Dans un communiqué, le ministère indique avoir mandaté le préfet maritime de l'Atlantique, le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et celui de Charente-Maritime « pour poursuivre les consultations

²⁸ Notons que cette ZPS se situe dans le périmètre du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis créé par décret le 15 avril 2015.

²⁹ Éolien au large d'Oléron, premiers signes de contestation, La Charente Libre, 1^{er} décembre 2016.

³⁰ Le projet éolien critiqué, *Sud-Ouest*, 5 novembre 2016.

³¹ France 3 Poitou-Charentes, La Rochelle actualités, 05 décembre 2016.

³² Dominique Chevillon est aussi vice-président national de la Ligue de protection des oiseaux (LPO).

³³ France 3 Poitou-Charentes, La Rochelle actualités, 05 décembre 2016.

³⁴ L'éolien prend le large sur des vents contraires, *Sud-Ouest*, 1^{er} février 2017.

³⁵ Le 4 janvier 2016, l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes devenaient la Nouvelle-Aquitaine.

³⁶ Projet d'éolien relancé au large d'Oléron : réactions en Charente-Maritime, *Sud-Ouest*, 24 novembre 2016

et définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et le public, une zone pour le développement d'un parc éolien en mer posé »³⁷. Une étude de levée de risques est alors lancée par les services de l'État afin de déterminer la zone exacte d'implantation des éoliennes. Cette annonce est reçue avec soulagement par les élus locaux. Pour Pascal Massicot, « C'est une réaction de satisfaction, la reconnaissance d'un projet de qualité et les résultats de l'unité au niveau du territoire tant au niveau des élus, des collectivités, des professionnels et du monde associatif »³⁸. L'État travaille alors sur une zone de 120 km², où devront s'intégrer les 60 à 80 km² du futur parc éolien. Le lancement du dialogue concurrentiel est confirmé sur la zone d'Oléron le 22 mars 2017³⁹.

Le changement de gouvernement avec l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir en mai 2017 n'engendre pas de changement de politique concernant Oléron. Pour le ministre de la Transition écologique et solidaire Nicolas Hulot, « Le développement des énergies marines renouvelables est un atout majeur tant pour la transition énergétique que pour le développement des emplois locaux qui lui sont liés [...] Nous allons lancer de nouveaux appels d'offres. Après Dunkerque, où nous attendons de très bons résultats, nous souhaitons avancer sur Oléron »⁴⁰. Pour le gouvernement Edouard Philippe, qui se félicite alors d'avoir renégocié à la baisse les prix des appels d'offres éoliens en mer AO1 et AO2 de près de 40%⁴¹, « nous lancerons dès 2018 les études environnementales et le débat public sur le projet de parc éolien posé d'Oléron ». Cet appel d'offres, dont ni le calendrier ni la capacité de production électrique ciblée n'ont été explicités, devrait constituer le quatrième projet éolien en mer en France, s'inscrivant dans le prolongement de celui annoncé au printemps au large de Dunkerque. Cet appel d'offres se caractérisera par des nouveautés prévues par la loi de la transition énergétique pour réduire les coûts et simplifier les procédures. L'État semble désormais vouloir aller vite et produire massivement à un coût économique hautement compétitif⁴². L'exigence de légitimité économique, structurée autour de l'objectif de réduction des prix, s'inscrit dès lors au centre du projet Oléron, et ce dès 2016, avec la mise en place du dialogue concurrentiel⁴³. Le dialogue concurrentiel doit permettre de s'assurer que le cahier des charges répond de manière optimale à un enjeu d'équilibre techno-économique, à savoir un équilibre de rentabilité entre production énergétique et tarif compétitif⁴⁴. Comme notifié dans sa délibération du 13 avril 2017, la CRE indique que le dialogue concurrentiel doit ainsi « permettre de minimiser le coût pour la collectivité du soutien à cette filière très capitalistique »⁴⁵.

Pour l'opérateur de l'éolien en mer chargé du projet :

« Durant cette période 2014 et 2021, il a fallu qu'on prouve à l'État que le projet était compétitif économiquement car il nous rétorquait qu'il n'y avait pas assez de vent, que c'était trop profond et que la zone était sensible à des enjeux environnementaux, sources d'opposition. »⁴⁶

Pour autant, malgré ces signaux porteurs, l'année 2018 se finit comme une page blanche. Aucune décision n'est arrêtée, maintenant les élus charentais et les acteurs industriels dans une situation d'incertitude, tout en compromettant la solidité du projet⁴⁷. Pour Pascal Massicot, « c'est vraiment une double déception car Oléron n'a pas été évoqué et les objectifs proposés sont trois fois moins importants

³⁷ https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2016-11-23_-_appel_offres_eolien_ile_d_oleron-1.pdf

³⁸ France 3 Poitou-Charentes, 13/13 Edition Poitou-Charentes, 24 novembre 2016.

³⁹ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2017.03.22_dp_assises_nationales_enr_en_mer.pdf

⁴⁰ [https://www.prefectures-](https://www.prefectures-regions.gouv.fr/content/download/38885/262147/file/2017.11.22_Discours_Assises_%C3%A9conomiques_de_la_mer.pdf)

[regions.gouv.fr/content/download/38885/262147/file/2017.11.22_Discours_Assises_%C3%A9conomiques_de_la_mer.pdf](https://www.prefectures-regions.gouv.fr/content/download/38885/262147/file/2017.11.22_Discours_Assises_%C3%A9conomiques_de_la_mer.pdf)

⁴¹ Éolien en mer : Macron annonce une économie de 15 milliards sur les aides, *Les Echos*, 20 juin 2018.

⁴² Le résultat de l'appel d'offres de Dunkerque (44 euros/MWh) a légitimé l'éolien offshore à travers l'argumentaire économique.

⁴³ La France veut abaisser les coûts de l'éolien en mer, *Les Echos*, 28 novembre 2016.

⁴⁴ Encouragé par une dynamique internationale de baisse des coûts de la filière, le dispositif dialogue concurrentiel a finalement bien fonctionné sur les différents AO, jusqu'à l'échec de l'AO7 comme nous le verrons plus tard.

⁴⁵ <https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Deliberations/import/170413-075-DialogueConcurrentielOléron.pdf>

⁴⁶ Entretien réalisé le 16 juillet 2026.

⁴⁷ Le projet de PPE 2023-2028 présenté fin 2018 ne mentionne pas le lancement prochain d'un appel d'offres éolien en mer en Nouvelle-Aquitaine.

que la filière le souhaitait »⁴⁸. Pour le journal régional *Sud-Ouest*, « le projet de parc offshore au large d'Oléron n'a aucun avenir à moyen terme »⁴⁹.

Néanmoins, compte tenu de la forte baisse du prix enregistrée sur le projet de Dunkerque, le Premier ministre annonce le 12 juin 2019 une révision à la hausse du nombre d'appels d'offres pour l'éolien en mer dans le cadre de la PPE. L'éolien offshore peut désormais tabler sur des appels d'offres réguliers à hauteur de 1 GW par an. Abandonné dans l'actuel PPE, le projet fait son retour. L'éolien en mer se présente comme l'énergie renouvelable électrique la moins chère de l'Hexagone. En contrepartie de cette augmentation en volume, l'administration revoit à la baisse la trajectoire de prix cibles des prochains appels d'offres (60 euros/MWh jusqu'en 2022, puis 50 euros/MWh). Dans cette perspective, les impératifs économiques favorisent une concentration des projets, permettant d'optimiser les coûts grâce aux économies d'échelle. En déplacement le 14 juin aux Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire, le ministre François de Rugy déclare qu'un appel d'offres serait lancé pour Oléron en 2020, dont la puissance sera située entre 500 MW et 1 GW. La puissance du parc est revue à la hausse.

2. Du changement d'échelle au « consensus du refus » : vers la dé-territorialisation du projet Oléron (2020-2023)

2.1. D'un projet *small* au choix du *big* (1000 MW) : une acceptabilité sociopolitique fracturée

Le 12 janvier 2020, le projet Oléron réintègre la nouvelle version de la PPE, définitivement adoptée le 23 avril 2020. La puissance du parc est fixée à 750 MW. À l'échelle nationale, les ambitions en matière d'éolien offshore sont renforcées, la capacité visée étant portée de 5,2 à 6,2 GW contre 4,7 et 5,2 GW dans la version précédente de la PPE de novembre 2018. Pour le journal *Sud-Ouest*, « Pour le projet éolien en mer d'Oléron qui depuis sept ans oscille entre renoncements et déclarations d'intentions favorables, ce même PPE éteint les incertitudes »⁵⁰. Un nouveau cycle semble s'ouvrir à la grande satisfaction des élus locaux. Pour Michel Parent, nouveau président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, « On le souhaite depuis longtemps, puisque la Communauté de commune de l'île d'Oléron s'est lancée dans une démarche à énergie positive à échéance de 2050. Pour y arriver et se débarrasser des énergies fossiles, il faut économiser l'énergie mais aussi créer des ressources nouvelles renouvelables, qui sont le soleil et le vent sur l'île d'Oléron »⁵¹.

En déplacement au Havre le 22 janvier 2021, le Premier ministre Jean Castex promeut le rôle de l'éolien en mer dans un contexte de relance économique post-Covid⁵². A cette occasion, le projet Oléron est présenté comme un « projet d'une ampleur considérable » et le ministre mentionne que la Commission nationale du débat public (CNDP) « sera saisie sans délai ». L'attribution du projet doit alors voir le jour en 2023. L'ambition étatique de massifier le déploiement de l'éolien offshore à un coût compétitif augmente l'emprise territoriale du projet. Une zone de 300 km² est alors désignée à proximité pour accueillir ce parc, soit une zone ayant plus que doublé par rapport au projet initial (zone de 120 km²). D'un projet *small*⁵³, Oléron devient un projet *big*. Dès lors, une forme de rupture, un point de bascule semble se dessiner entre le projet industriel et les élus locaux qui, jusqu'alors, lui étaient globalement favorables.

Malgré un soutien initial au projet, la Communauté de communes de l'île d'Oléron paraît désormais émettre de fortes critiques concernant l'évolution de cette nouvelle carte, demandant des éclaircissements. Pour Michel Parent, « Nous ne l'expliquons pas. Nous avons interpellé les services de l'État et on attend le débat public pour avoir des informations, pour savoir pourquoi être passé d'un projet

⁴⁸ France 3 Poitou-Charentes, La Rochelle actualités, 28 novembre 2018.

⁴⁹ En Nouvelle-Aquitaine, les énergies marines dans le brouillard, *Sud-Ouest*, 03 décembre 2018.

⁵⁰ Le projet éolien est inscrit, *Sud-Ouest*, 19 février 2020

⁵¹ France 3 Poitou-Charentes, Actualités, 02 février 2021.

⁵² https://www.info.gouv.fr/upload/media/default/0001/01/2021_01_discours_de_m._jean_castex_premier_ministre_-_comite_interministeriel_de_la_mer_au_havre_-_22.01.2021.pdf

⁵³ Au regard des objectifs aujourd'hui affichés, nous considérons comme « small » un parc de 500 MW.

raisonnable à un projet d'envergure européenne ? Il y a peut-être des intérêts nationaux en jeu mais il y a aussi des intérêts du territoire de la Charente-Maritime de l'île d'Oléron qu'il faut préserver »⁵⁴. Nous pouvons aussi souligner un changement radical concernant le positionnement des représentants du secteur de la pêche. Pour Johnny Wahl, premier vice-président du comité régional des pêches de Nouvelle-Aquitaine, « Nous sommes contre le projet d'éolien à Oléron [...] C'est une absurdité, une incompréhension totale. Nous sommes en train de faire un nouveau port, une nouvelle criée et on est en train d'implanter quelque chose qui va tout bousiller, dans un parc naturel marin où on nous impose des restrictions »⁵⁵.

Aux contestations environnementales portées par les ONG et les collectifs citoyens locaux, dont l'intensité ne cesse de croître, vient désormais s'agréger une critique ouverte formulée par les acteurs de la filière halieutique. Consulté fin janvier 2022, le bureau du Comité régional des pêches maritimes de la Nouvelle-Aquitaine vote contre à l'unanimité de ses membres, s'interrogeant sur le changement d'emprise du projet. Présenté comme « une maladresse pénalisante pour fédérer les publics »⁵⁶, ce changement d'échelle est perçu comme une « trahison »⁵⁷ par la profession. Enfin, le projet se constitue en objet de polarisation politique à l'occasion des élections régionales, notamment en réactivant le clivage historique entre énergie nucléaire et énergies renouvelables, qui n'avait jusqu'alors occupé qu'une place secondaire dans les débats⁵⁸. Au-delà des critiques écologiques et des contestations relatives à l'occupation de l'espace halieutique, le débat intègre désormais une dimension supplémentaire, centrée sur la concurrence entre technologies énergétiques décarbonées et sur leur hiérarchisation dans les stratégies de transition énergétique. Entre le lancement du projet de WDP, qui ne suscita alors pas de rejet massif, et le début du débat public, quels changements sont intervenus dans le contexte « parc éolien en mer » à l'échelle nationale ? Aussi, si ce point de bascule s'inscrit dans un contexte national marqué par la structuration et la montée en puissance des mobilisations contre l'éolien en mer (Saint-Brieuc ou Dieppe Le-Tréport par exemple), ainsi que par l'ambition de l'État d'accélérer la massification de l'éolien en mer, il est également fortement lié à l'évolution du contexte politique au niveau local et par une politisation accrue des discours sur l'énergie. En effet, il apparaît que la progression du Rassemblement national (RN), qui adopte un discours ouvertement critique à l'égard des énergies renouvelables en faisant d'Oléron un marqueur politique, en entretenant notamment des liens de proximité avec les associations locales (et notamment des pêcheurs)⁵⁹, a aussi contribué à nourrir ce *turning point*⁶⁰. En déplacement en Charente-Maritime le lundi 22 février, la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili confirme le soutien de l'État dans ce projet (« Il y a de la place au large de nos côtes pour des éoliennes en mer, y compris au large de l'Île d'Oléron »⁶¹) dans un contexte politique difficile pour l'éolien au niveau national⁶².

Au même moment, et à quelques mois du lancement du débat public, les acteurs se structurent en collectif afin de porter plus massivement leur message. L'imminence de l'ouverture du débat public, prévue pour l'été prochain, a favorisé la consolidation de coalitions d'acteurs, structurant d'un côté des acteurs privés favorables au projet (citons par exemple le groupement d'entreprises Aquitaine Blue Energies créé en mai 2021) et de l'autre des organisations associatives locales opposées à celui-ci (citons par exemple l'association NEMO créée en novembre 2016). Des démarches de sensibilisation se font auprès des populations locales. Pour les membres du collectif NEMO, « L'État et RTE sont parties prenantes dans ce projet qui nous est imposé, dont il était question il y a déjà quelques années mais sur une taille

⁵⁴ France 3 Poitou-Charentes, Journal Télévisé, 28 mai 2021.

⁵⁵ France 3 Poitou-Charentes, Actualités, 02 février 2021.

⁵⁶ Projet éolien en mer d'Oléron : une maladresse pénalisante pour fédérer les publics, *Sud-Ouest*, 27 septembre 2021.

⁵⁷ Projet éolien en mer : les maires de l'île d'Oléron laissent s'écouler le temps du débat public, *Sud-Ouest*, 27 septembre 2021.

⁵⁸ RN en Charente-Maritime : non à l'éolien, oui au nucléaire "propre", *Sud-Ouest*, 20 février 2021.

⁵⁹ Charente-Maritime : Jordan Bardella, président du Rassemblement national, en visite sur le port de la Cotinière, *Sud-Ouest*, 04 juin 2022.

⁶⁰ Nous insistons sur le fait qu'il ne s'agit que d'une hypothèse.

⁶¹ <https://www.youtube.com/watch?v=vxomPDU6qPU>

⁶² <https://www.vie-publique.fr/discours/278281-barbara-pompili-14012021>

beaucoup plus faible qu'actuellement »⁶³ ; « Nous avons informé les élus par courrier en leur indiquant qu'il y avait au départ un projet de petite taille qui est devenu quelque chose d'extraordinaire »⁶⁴. Par ailleurs, l'association dénonce la perspective d'un débat public biaisé, dans la mesure où la décision d'installer le parc aurait déjà été entérinée au plus haut niveau de l'État⁶⁵. Pour l'association d'entreprises régionales Aquitaine Blue Energies, ce projet d'envergure est gage de retombées économiques locales, que ce soit pour des PME/TPE régionales, en termes de création d'emplois, ou encore, pour l'activité du port de commerce de La Rochelle⁶⁶. Au-delà des arguments, ce sont également des conceptions concurrentes de la territorialisation qui s'affrontent alors : celle des impacts (paysagers, environnementaux, et liés aux activités de pêche) et celle des retombées socio-économiques.

Le consensus politique local qui paraissait s'être établi autour de l'ancien projet tend désormais à se fragiliser. La localisation suscite désormais des inquiétudes au sein de nombreuses collectivités. Vraisemblablement aussi guidés par des considérations d'opportunité politique, les élus locaux paraissent avoir accompagné cette inflexion, ne souhaitant pas se mettre en désaccord avec les pêcheurs et les associations environnementales qui sont puissantes localement (la LPO a par exemple son siège national basé à Rochefort), ni en difficulté avec leurs riverains (des acteurs qui étaient absents des discussions sur Oléron lors de la période 2014-2021). La présidente du département de la Charente-Maritime se présente contre⁶⁷, tout comme la communauté d'agglomération d'Oléron ou encore celle de la Communauté de l'île de Ré⁶⁸. L'agglomération de La Rochelle se positionne pour⁶⁹. Quant à l'agglomération de Royan, elle choisit de ne pas se positionner⁷⁰. En juillet 2021, le Conseil économique et social de Nouvelle-Aquitaine demande un moratoire sur les grands projets énergétiques éolien en mer d'Oléron et photovoltaïque à Saucats en « posant les termes d'une régulation publique et d'une appropriation citoyenne et territoriale plus générales sur les choix énergétiques »⁷¹. En l'espace de 5 ans, l'augmentation exponentielle de l'emprise territoriale, couplée à un calendrier politique sans cesse repoussé, a favorisé l'émergence de tensions et fragilisé la confiance entre élus locaux, industriels et services de l'État. Le projet se déterritorialise et les positions se radicalisent.

Pour un opérateur de l'éolien en mer interrogé dans le cadre de cet article :

« Le débat public marque un point de bascule, ou plutôt, le délai qui s'est passé entre le début du projet et le débat public, pendant tout ce temps long où l'État a hésité, entre 2015 et 2021. Cette hésitation a mis le doute dans la tête de nombreux acteurs. Nous sommes passés d'un projet soutenu à un projet contesté à ce moment-là. »⁷²

2.2. Oléron confronté au débat public : le « consensus du refus » ou l'acceptabilité communautaire mise à mal

Sous l'égide de la CNDP, le débat public Oléron est lancé le 30 septembre 2021 sur un terrain tout sauf vierge. Une zone d'étude de 300 km² a d'ores et déjà été arrêtée mais un second parc de 1000 MW pourrait être étudié dans ce même secteur dès 2024, au regard des objectifs inscrits dans la PPE. Une première réunion publique sous forme de questions-réponses à Saint-Georges-d'Oléron se tient le 02 octobre 2021. La participation de plus de 300 personnes souligne l'importance des interrogations et des inquiétudes que suscite ce projet. Pour le journal France 3 Poitou-Charentes, « ce projet rassemble contre

⁶³ France 3 Poitou-Charentes, Journal télévisé, 09 novembre 2021.

⁶⁴ France 3 Poitou-Charentes, Journal télévisé, 12 novembre 2021.

⁶⁵ <http://www.eolien-oleron.fr/le-1er-ministre-ecrit-au-prefet-de-charente-maritime>

⁶⁶ Ces entreprises qui regardent vers l'éolien en mer, *Sud-Ouest*, 27 septembre 2021.

⁶⁷ Sylvie Marcilly, présidente de la Charente-Maritime : « Ce qui m'intéresse, c'est la ligne d'horizon », *Sud-Ouest*, 30 septembre 2021.

⁶⁸ France 3 Poitou-Charentes, 28 février 2022.

⁶⁹ Agglo de La Rochelle : avis favorable au projet de parc éolien au large d'Oléron, *Sud-Ouest*, 11 mars 2022.

⁷⁰ Charente-Maritime : sur l'éolien en mer, l'Agglo Royan Atlantique choisit... de ne pas choisir ?, *Sud-Ouest*, 08 mars 2022.

⁷¹ <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/projets-de-parc-photovoltaïque-et-deolien-en-mer-le-ceser-propose-un-moratoire>

⁷² Entretien réalisé le 16 juillet 2026.

lui élus locaux, pêcheurs et défenseurs de l'environnement »⁷³ et « fédère les oppositions »⁷⁴. La contestation favorise la constitution d'un front commun entre des acteurs dont les intérêts et les répertoires d'action sont habituellement divergents, à savoir la pêche et les associations environnementales⁷⁵. Ce front commun est confronté aux propos de la présidence de la République qui souhaite massifier l'éolien offshore dans cette zone particulière. Très rapidement, pour les membres de la CNDP, aucun consentement de la population n'est envisageable dans la zone pressentie, même après élargissement de la zone initiale, pas plus que dans le parc naturel maritime. Au cours d'un atelier du débat public le samedi 02 octobre 2021, le secrétaire du débat public Luc Picot déclare : « Nous avons entendu lors de l'étude de contexte que c'était le pire endroit pour implanter un parc. Nous allons vous donner les moyens de proposer une autre localisation »⁷⁶.



Figure 1. Dessin sur plage "Non Éolien Marin Oléron" réalisé à La Palmyre en février par l'artiste Jben - www.jbenart.com. L'autorisation est accordée à M. Sylvain Roche pour son utilisation dans le cadre de la publication.

Les « certaines latitudes »⁷⁷ concernant la zone concernée conduisent la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) à proposer une nouvelle zone, plus éloignée de la côte et en dehors du parc naturel marin. Considérée alors comme trop limitée et trop controversée du fait de la singularité de l'écosystème biologique⁷⁸, elle passe de 300 à 743 km², s'étendant au sud mais surtout à l'ouest du précédent périmètre. Pour la CNDP, l'acceptabilité sociale et l'acceptabilité économique locale, c'est le prix à payer de l'éloignement. Par ailleurs, dans le cadre du débat public, la CNDP demande une expertise

⁷³ France 3 Poitou-Charentes, Journal télévisé, 02 octobre 2021.

⁷⁴ France 3 Poitou-Charentes, Journal télévisé, 21 octobre 2021.

⁷⁵ A ce titre, nous pouvons noter que l'association Sea Shepherd, habituellement très critique envers l'industrie halieutique, s'est ralliée à leur cause contre le projet offshore d'Oléron.

https://newsletters.seashepherd.fr/images/septembre_2021/PROJET_FRANCAIS_D_USINES_EOLIENNES_EN_MER_-_UNE_BOMBE_A_RETARDEMENT_ECOLOGIQUE.pdf

⁷⁶ Projet éolien en mer d'Oléron : « Nous allons vous donner les moyens de proposer une autre localisation », *Sud-Ouest*, 03 octobre 2021.

⁷⁷ Rencontres « Sud Ouest » - TV7 : « Il y a certaines latitudes » autour du projet éolien au large d'Oléron, *Sud-Ouest*, 19 octobre 2021.

⁷⁸ Oléron : l'éolien peut-il composer avec une biodiversité marine remarquable ?, *Sud-Ouest*, 08 janvier 2022.

complémentaire pour étudier l'évolution des profondeurs de fond où pourront être implantées les éoliennes dans les 5 à 10 ans qui viennent ainsi qu'une évaluation sur les écarts de coûts entre des éoliennes posées et des éoliennes flottantes. Cette décision fait entrer pleinement l'éolien flottant dans le débat public comme une alternative au posé et à ses controverses environnementales mais ne calme pas les controverses autour de la pêche. Pour Philippe Micheau, président du comité départemental des pêches de Charente-Maritime, « Pour nous, l'éolien flottant c'est encore pire que l'éolien posé, puisque l'éolien flottant interdirait complètement l'activité de pêche et quasiment toute la navigation à l'intérieur du parc »⁷⁹. Le changement de position du maire de Saint-Pierre-d'Oléron, Christophe Sueur, qui était jusqu'ici comme un des ambassadeurs clefs du projet, est un marqueur fort de ce point de bascule : « Nous étions favorables sur un périmètre de 120 km², dans un espace où les marins n'étaient pas impactés dans leur travail et aujourd'hui on est passé à 753 km² empêchant toute activité maritime ou de pêche et remettant en cause notre économie locale »⁸⁰. Sur cette dernière citation, il nous semble néanmoins important, afin d'éviter tout malentendu, de rappeler que les 753 km² correspondent à l'étendue de la zone d'étude et non à la taille du parc.

L'État en profite pour intégrer au processus de concertation un deuxième parc éolien d'une puissance allant jusqu'à 1 000 MW, qui se situerait à proximité du premier. La puissance de ces deux parcs devrait permettre de produire l'équivalent de la consommation électrique de 1 600 000 habitants, soit plus du double de la consommation électrique de la population de la Charente-Maritime. Cette modification majeure de l'objet du débat conduit la CNDP à prolonger la participation du public pour une durée d'un mois supplémentaire, soit jusqu'au 28 février 2022⁸¹. Si ce changement de zonage visait à répondre aux enjeux d'acceptabilité sociale et aux controverses environnementales associées au projet, il a simultanément engendré de nouvelles formes de controverses émanant des industriels, portant notamment sur des considérations techniques, telles que la limite des 70 mètres de profondeur, et sur des enjeux économiques liés au coût du raccordement. Les premières alertes techno-économiques se font entendre durant le débat public⁸². L'éloignement du parc entraînerait une hausse des coûts de construction, susceptible d'affecter la compétitivité économique du projet et, par conséquent, le prix de l'électricité produite fixé par la PPE 2019 à 60 euros/MWh. Aussi, même si la filière paraissait prête à y aller alors « afin de lancer l'industrie éolien en mer, avec tout ce qui est nécessaire en matière d'infrastructures électriques »⁸³, le posé en grande profondeur apparaît comme un vrai défi industriel, avec du coût, une certaine fragilité à l'égard des aléas économiques. Dans son cahier des acteurs publié en 2022, le Syndicat professionnel des énergies renouvelables (SER) explicite que cette nouvelle carte, située hors parc naturel marin, est « une zone en eaux profondes rendant le développement de l'éolien en mer posé moins compétitif au regard du gisement en vent considéré »⁸⁴. Pour autant, au regard des entretiens réalisés dans le cadre de cet article, il ressort qu'aucune position commune n'est ressortie du côté des industriels, certains industriels étant plutôt favorables à cette nouvelle zone, notamment les acteurs du flottant, et d'autres très opposés, soulignant de forts dissensus et l'absence d'un front commun aussi du côté des opérateurs. L'analyse des entretiens réalisés dans le cadre de cet article fait apparaître deux types de discours : l'un, plus techno-solutionniste, reposant sur une confiance dans les capacités technologiques à relever les défis de ces grandes profondeurs (« on saura faire »), l'autre adoptant une posture plus sceptique, en remettant en question la viabilité du modèle économique au regard des difficultés techniques inhérentes à l'exploitation de cette nouvelle zone. La nouvelle zone fragilise le

⁷⁹ France 3 Poitou-Charentes, Journal télévisé, 13 janvier 2022.

⁸⁰ France 3, Journal télévisé, 18 janvier 2022.

⁸¹ Le débat a permis l'organisation de 52 événements ayant réuni plus de 15 900 participants, ce qui en fait le débat le plus suivi en France parmi les projets éoliens offshore.

⁸² Projet éolien en mer d'Oléron : des interrogations teintées d'inquiétudes parmi les élus de Charente-Maritime, *Sud-Ouest*, 21 janvier 2022.

⁸³ Entretien avec un opérateur de l'éolien en mer, le 20 juillet 2026.

⁸⁴ <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-03/ENA-CA-43-Syndicat-des-energies-renouvelables-SER.pdf>

front commun des industriels de l'éolien et, par effet domino, contribue à affaiblir la légitimation politique de ce parc.

Le compte rendu de la CNDP est publié le 28 avril 2022⁸⁵. Pour le président du débat public, Francis Beaucire, « ce qui ressort du débat public, c'est soit il n'y a pas d'éoliennes, aucun parc nulle part, c'est une demande d'une grande partie, des publics, soit une partie des publics peut imaginer un parc en entrant dans le processus de la transition énergétique, en disant que cela doit être beaucoup plus loin »⁸⁶.

À l'issue de ce débat, un consensus de refus de ce projet énergétique se dégage. On compte plus de 16 000 contributions⁸⁷.

2.3. Eloigner le parc : le recours à dé-territorialisation pour renforcer l'acceptabilité du projet

Le 27 juillet 2022, la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher acte officiellement le projet de deux parcs éoliens, d'une puissance de 1 GW chacun au large de l'île d'Oléron, situés cette fois-ci en dehors du périmètre du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Le document officiel⁸⁸ confirme une première zone de 180 km², puis une deuxième de 250 km², plus au large, « avec une technologie qui pourra être flottante. » Tout en privilégiant le recours à l'éolien posé dans un premier temps (même si cette technologie « devra faire l'objet d'échanges « techniques approfondis avec la filière éolienne en mer pour évaluer sa faisabilité au large de l'île d'Oléron » du fait de la batterie inédite du site), l'exécutif a fait le choix d'un éloignement maximal afin de prendre en compte le souhait « d'une limitation des risques d'effet du projet sur l'environnement, la prise en compte de la présence d'un parc naturel marin et le souhait de l'éviter, la limitation de l'impact sur les activités de pêche. » Cette décision traduit une priorisation des enjeux liés à la biodiversité et à l'acceptabilité environnementale par rapport aux considérations économiques et de compétitivité-prix. Interrogé dans le cadre de cet article, un responsable de la Direction générale des Entreprises (DGE) indique :

« Ce qui a été recherché, ce n'est pas un optimum économique et industriel. Ce qui a été recherché, c'est un optimum économique, industriel, d'acceptabilité sociale et environnementale. Sur Oléron, le prisme politique de l'acceptabilité sociale l'a emporté sur le prisme économique [...] L'arbitrage qui a été fait à l'époque, c'est de sortir Oléron coûte que coûte. »⁸⁹

En outre, le document ne fait aucune référence explicite aux enjeux de coûts et de prix liés à ce nouveau zonage⁹⁰. La procédure de concurrence du premier parc sera lancée en 2022, sans date précise mentionnée.

Sollicité dans le cadre de cet article, Réseau de Transport d'Électricité (RTE), qui était alors co-maître d'ouvrage du projet avec l'État, précise :

« Nous avons des solutions techniques de raccordement mises en débat qui nous ont permis d'assumer la décision ministérielle d'éloignement du parc. Lors du débat public, nous avons en effet mis en débat l'enjeu des technologies de raccordement. D'un côté, soit une technologie approuvée et maîtrisée, celle du courant alternatif, déjà utilisée pour les appels d'offres 1 à 3. Soit une technologie plus innovante, le courant continu dit HVDC. En raison

⁸⁵ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-04/CR_DP_A4_EOLIEN_NELLEAQUI.pdf

⁸⁶ France Inter, le Journal de 19h, 29 avril 2022.

⁸⁷ A noter qu'un documentaire « Des voix dans le vent, chronique d'un débat public » a été réalisé par le journaliste Cyrille Callais à la suite de ce débat public. Celui-ci a été diffusé le 27 mai 2023 sur Public Sénat.

⁸⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046107652>

⁸⁹ Entretien réalisé le 04 août 2026.

⁹⁰ Les deux termes n'apparaissent pas dans le document ministériel.

de l'éloignement important de la zone et de la puissance du parc, le choix s'est logiquement tourné vers le courant continu. C'était la solution la plus optimale, à la fois la plus intéressante économiquement mais aussi en termes d'impacts environnementaux. Concernant le surcoût lié à ce nouveau zonage, il est essentiellement lié à la bathymétrie, sachant que nous sommes passés de 40 mètres de profondeur à environ 60 mètres. Mais ceci a été bien documenté et calculé. Nous étions alors sur un raccordement de 140 km pour un coût total de 2,7 milliards.

»⁹¹

Par ailleurs, on peut s'interroger sur le rôle qu'a joué le ministère des Armées dans la définition de ce nouveau zonage, dans la mesure où les activités militaires préexistantes constituent une contrainte importante pour l'implantation d'éoliennes en mer sur le littoral⁹². Les services de l'État doivent, en effet, appliquer les règles définies par le ministère des Armées, sans disposer nécessairement de l'argumentation technique sous-jacente ayant conduit au choix des zonages, ceux-ci étant couverts par le secret lié aux enjeux de défense. Dans ce cadre, le déploiement de parc éolien en mer au-dessous de l'estuaire de la Gironde est considéré par le ministère des Armées comme incompatible avec les activités qui y sont exercées.

Pour autant, ce changement de zonage ne calme nullement la contestation au niveau local. Désormais, il ne s'agit plus uniquement de s'opposer au projet initial d'Oléron mais aussi « à ses extensions »⁹³, à cette « grappe de parcs éoliens qui s'étendrait du Sud d'Oléron aux Sables d'Olonne »⁹⁴. Contestant la légitimité écologique du nouveau mapping, les associations défendent l'utilisation de l'éolien flottant dès le premier parc comme en témoigne un courrier adressé le 12 septembre 2022 au ministre de l'Ecologie car cette technologie⁹⁵ permettrait d'installer les éoliennes plus au large, en dehors de la zone Natura 2000. Ce courrier met en évidence une opposition marquée à l'éolien posé, tandis que l'éolien marin dans son intégralité n'est pas rejeté, la solution du flottant étant envisagée comme une alternative techniquement acceptable. Pour la maire de Saint-Pierre-d'Oléron, Christophe Sueur, « on pourrait le mettre encore plus au large. Puisqu'on le met à 40 kilomètres, pourquoi ne pas les mettre à 60 ou 70 km en flottant ? Cela résoudrait beaucoup de problèmes »⁹⁶. Huit associations locales déposent en septembre 2022 un recours gracieux auprès de l'État afin de réduire la surface du parc et en dehors des espaces protégés, à savoir au-delà de 110 kilomètres des côtes⁹⁷.

La CRE lance le 21 octobre 2022 la 7^{ème} procédure de mise en concurrence sur le développement de l'éolien en mer en France, à savoir Oléron (AO7)⁹⁸. Les critères de sélection sont précisés avec en priorité « la valeur économique et financière de l'offre, incluant le prix proposé », puis « la prise en compte des enjeux environnementaux », et enfin « la prise en compte des enjeux sociaux et de développement territorial ». On retrouve ici les enjeux tridimensionnels de l'acceptabilité des énergies renouvelables présentés en introduction. Le prix proposé comptera pour environ 70% dans la notation des candidats entre eux⁹⁹. Dès lors, se pose la question du « en même temps », révélatrice de tensions entre des

⁹¹ Entretien réalisé le 09 septembre 2026.

⁹² <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-42786QE.htm>

⁹³ <http://www.eolien-oleron.fr/>

⁹⁴ <https://www.realahune.fr/projet-eolien-marin-ou-en-est-on/>

⁹⁵ https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Recours_gracieux_eolien_Oleron_8ONG-9.09.2022.pdf

⁹⁶ France 3 Poitou-Charentes, journal télévisé, 29 juillet 2022.

⁹⁷ France 3 Poitou-Charentes, journal télévisé, 12 septembre 2022.

⁹⁸ <https://www.cre.fr/documents/appels-doffres/dialogue-concurrentiel-n2/dialogue-concurrentiel-n-2-2022-portant-sur-une-installation-d-eoliennes-en-mer-posees-de-production-d-electricite-en-sud-atlantique-au-large-de-l.html>

⁹⁹ Le cadre réglementaire de la Commission européenne oblige les Etats membres à fixer dans les procédures de concurrence un pourcentage de 70% pour des critères liés aux aspects économiques du projet, que ce soit le prix ou la robustesse financière et du montage du projet.

injonctions difficilement conciliables : Comment faire pour que le projet soit « le moins cher possible et le plus responsable sur le plan environnemental »¹⁰⁰ comme souhaité par l'État ?

En mars 2023, le parc de Centre Manche est attribué pour un prix de 44,9 euros/MWh. Un niveau de prix aussi bas conduit l'État à envisager une accélération du déploiement des appels d'offres éolien en mer¹⁰¹. Une nouvelle fois après Dunkerque (44 euros/MWh), l'éolien offshore est légitimé par le critère compétitivité-prix. L'éolien offshore répond aux orientations politiques de l'État où « l'argent public doit participer à rendre les solutions décarbonées moins chères »¹⁰². Le 17 janvier 2023, soit un an après le débat public relatif à Oléron, la CNDP organise quatre grandes consultations sur l'éolien en mer (La Mer en Débat), une pour chaque façade maritime¹⁰³. Réponse aux directives énergétiques du chef de l'État¹⁰⁴, ces consultations se donnent comme objectif de définir les zones précises de développement futur de l'éolien offshore pour un potentiel estimé à environ 35 GW, venant s'ajouter aux 10 GW déjà planifiés. Les projections énergétiques envisagent le raccordement de 7 à 11 GW d'éolien en mer pour la façade Sud-Atlantique à l'horizon 2050, soit l'équivalent d'une dizaine de parcs.

Interrogé dans le cadre de cet article, Francis Beaucire alors membre de l'équipe coordinatrice de La Mer en débat, déclare :

« Dans La Mer en Débat, les zones propices qui ont été délimitées par la puissance publique sont toutes au large. Et là, il y a un tournant, c'est celui du tournant de l'éloignement, qui est pris par la puissance publique. Jusqu'où peut-on accepter de payer un surcoût de l'éloignement ? Cette question, tout comme celle de la souveraineté énergétique, devient centrale lors de la Mer en Débat du fait du nouveau contexte géopolitique international. Sur le débat public Oléron en 2021 et 2022, ce n'était pas un véritable sujet. C'était, coûte que coûte, il faut s'éloigner [...] Au final, Oléron est un projet de la génération d'avant. Aujourd'hui, on n'imaginerait pas de mettre Oléron là où il est. Dans la génération de maintenant, ce sont des zones qui sont totalement à une autre échelle et toutes éloignées. »¹⁰⁵

Désormais, à près de 40 km des côtes, le parc d'Oléron se place à une telle distance que l'acuité des questions de proximité s'atténue (pensons ici notamment aux controverses liées aux impacts paysagers, dont l'importance tend à s'estomper au fil des mois). Autrement dit, la délocalisation du parc participe à un processus de distanciation de l'opinion publique vis-à-vis du projet. Par ailleurs, cette déterritorialisation entraîne un affaiblissement du lien terre-mer en transformant ce parc offshore en un objet pleinement marinisé.

Sur ce sujet, un opérateur de l'éolien offshore interrogé indique :

« Un projet qui est déjà à 40 km minimum d'Oléron peut être considéré comme en partie déterritorialisé. Il n'est plus dans le périmètre du PNR, il se voit moins, et il y a beaucoup moins de bateaux de pêche dans ce secteur. Plus on est loin, moins l'option CTV (*Crew Transfer Vessels*) qui fait l'aller/retour tous les jours dans le parc a de moins en moins de sens économique. A 60 km de la base de maintenance, il vaut mieux avoir un SOV (*Service*

¹⁰⁰ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046107652>

¹⁰¹ Les prix sont alors inférieurs à ceux des dernières mises en concurrence sans l'éolien terrestre ou le solaire au sol.

¹⁰² Déclaration de la ministre Agnès Pannier-Runacher dans *Libération*, 15 octobre 2024.

¹⁰³ C'est l'une des dispositions du projet de loi sur l'accélération du déploiement des énergies renouvelables, adopté le 10 janvier par l'Assemblée nationale.

¹⁰⁴ Le discours de Belfort prononcé par Emmanuel Macron le 10 février 2022 annonce un changement d'échelle pour l'éolien en mer en France (environ 40 GW d'éolien offshore en service en 2050, soit une cinquantaine de parcs). https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/02/10/repandre-en-main-notre-destin-energetique?utm_source=chatgpt.com

¹⁰⁵ Entretien réalisé le 02 juillet 2026.

Operation Vessels), une sorte de bateau-hôtel, qui reste sur place. Cela contribue à ce processus de désencrage territorial d'Oléron. »¹⁰⁶

Au final, l'une des dernières traces de ce lien terre-mer se fait avec le raccordement du parc qui suit un tracé radial d'une longueur totale d'environ 140 km, reliant le poste électrique en mer au poste électrique de Granzay (Deux-Sèvres). D'ailleurs, à cet égard, il apparaît que les services de l'État ont davantage appréhendé ce projet sous l'angle de la production énergétique que comme un véritable projet d'innovation, compte tenu des défis techniques particulièrement importants liés à cette démarche de déterritorialisation du parc.

Sur ces enjeux techniques et les perspectives qu'ils soulèvent, une représentante de RTE précise :

« Oléron a été vu par RTE comme un projet permettant de déployer de nouvelles technologies et de tester de nouvelles approches. Nous avons par exemple lancé un concours d'innovation avec l'Agence de Développement et de l'Innovation (ADI) Nouvelle-Aquitaine, visant à imaginer d'autres usages autour de notre plateforme électrique en mer pour le futur parc éolien au large de la Charente-Maritime¹⁰⁷. Nous voulions tester à Oléron de nouvelles choses en matière de multi-usages en mer. »¹⁰⁸

S'inscrivant dans le contexte de la crise énergétique consécutive à la guerre russo-ukrainienne, la Mer en Débat cherche à inscrire Oléron dans de nouveaux enjeux et échelles territoriales. Il met en avant la question du prix de l'énergie et de la complémentarité /solidarité inter-régionale (la planification de l'éolien en mer est désormais appréhendée à l'échelle du golfe de Gascogne, favorisant les échanges entre les façades Sud-Atlantique et NAMO)¹⁰⁹, tout en renforçant la dimension européenne de la filière offshore faisant suite aux directives découlant des accords d'Ostende¹¹⁰. Oléron marque enfin le signal de cette volonté politique d'un développement partagé de l'éolien offshore sur l'intégralité des façades maritimes françaises. Il doit donc être défendu et se faire au regard de l'Etat.

D'une certaine manière, ce nouveau débat autour de la planification de l'espace maritime tend à déterritorialiser le projet Oléron en dépassant l'échelle départementale. Il s'inscrit également dans un contexte de montée en puissance de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui affirme progressivement son rôle d'animatrice du territoire, notamment en matière de formation et de développement économique territorial, des domaines dans lesquels elle était jusqu'alors relativement peu investie (et notamment durant le débat public de 2021/2022) selon de nombreux acteurs interrogés¹¹¹.

Comme mentionné par un opérateur de l'éolien en mer :

« Le fait de territorialiser un projet, c'est ce qui caractérise un projet ancien. Les nouveaux projets offshore se territorialisent moins car ils sont beaucoup plus loin des côtes. Il y a beaucoup moins d'appropriation territoriale de la part des communes aux alentours. Ils ne sont vus que sous le prisme de la production d'électricité et de l'activité économique, mais

¹⁰⁶ Entretien réalisé le 30 juillet 2026.

¹⁰⁷ <https://www.adi-na.fr/actualites/concours-dinnovation-plateforme-electrique-en-mer-multi-usage-en-nouvelle-aquitaine>

¹⁰⁸ Entretien réalisé le 09 septembre 2026.

¹⁰⁹ <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/atelier-en-ligne-zones-propices-leolien-en-mer-et-zones-de-protections-fortes-quels-enjeux-pour>

¹¹⁰ Signés le 24 avril 2023 à Ostende par 8 pays européens, les accords se fixent comme objectifs de porter la capacité éolienne offshore de la mer du Nord à environ 120 GW d'ici 2030, puis 300 GW d'ici 2050, tout en développant des interconnexions électriques entre les pays afin de mieux partager l'électricité produite en mer.

¹¹¹ Parmi les mesures symboliques figurent notamment la création d'un campus professionnel des énergies marines renouvelables (CAPéMARE) porté par La Rochelle Université ou encore la création d'une association régionale interportuaire Aquitania Ports Link visant entre autres à fédérer les ports néo-aquitains sur le secteur de l'éolien flottant.

très peu de l'identité du territoire. Mais Oléron, bien qu'il soit désormais plus éloigné, garde ce passif de la territorialisation, cet historique. »¹¹²

Cela marque une rupture certaine avec le premier débat de 2021 et 2022 et sa dimension strictement charentaise.

3. La phase de maturité : Réinventer Oléron à l'épreuve de l'acceptabilité du marché (2023-2027)

3.1. Une filière industrielle fragilisée entre tensions économiques et incertitudes politiques

Toutefois, en dépit de l'optimisme suscité par la filière au niveau des services de l'État, les premiers facteurs d'incertitude apparaissent désormais à l'échelle internationale. Cette évolution intervient dans un contexte de crise énergétique, consécutive au conflit russo-ukrainien, et de renforcement des politiques protectionnistes mises en œuvre par plusieurs États¹¹³. De manière analogue à la période postérieure à la crise économique de la fin des années 2000¹¹⁴, la hausse des prix des matières premières, conjuguée à la remontée rapide des taux d'intérêt, remet en question l'équilibre financier de projets industriels hautement capitalistiques comme l'éolien marin [BEE 24]. Les déconvenues se multiplient au Royaume-Uni, aux États-Unis ou encore en Suède¹¹⁵. L'intensification de la concurrence internationale, alimentée par la stratégie chinoise d'expansion des capacités de production et de réduction des prix, apparaît susceptible de fragiliser durablement l'équilibre économique de la filière européenne¹¹⁶ compte tenu des frais de développement induits¹¹⁷. De 2024 à 2025, les perspectives de croissance de l'éolien offshore sont revues à la baisse, de l'ordre de -27% selon l'AIE¹¹⁸, en raison des évolutions politiques observées sur les principaux marchés, des goulets d'étranglement affectant les chaînes d'approvisionnement et de l'augmentation des coûts de production. Pour Olivier Appert, « la baisse des coûts permise par l'effet de série et par l'augmentation de la taille des éoliennes n'est plus là : les coûts ont augmenté de 20% depuis 2020 » [APP 25]. Tout comme à la fin des années 2000, lorsque l'industrie éolienne offshore européenne subissait les effets économiques de la crise des *subprimes*, celle-ci se trouve aujourd'hui de nouveau pénalisée par des contraintes financières qui semblent se répéter¹¹⁹.

Le prix cible de 60 euros/MWh fixé par l'État pour l'AO7 ne semble dès lors plus tenir au vu des contraintes imposées¹²⁰. Le prix plafond de 100 euros/MWh¹²¹, qui a pourtant été fixé dans le cadre du dialogue concurrentiel avec les candidats, paraît désormais impossible à respecter pour certains opérateurs. Malgré l'éloignement du parc à 40 kilomètres et le nouveau contexte économique international, le tarif n'a pas été révisé à la hausse, attestant des limites en matière de flexibilité des dispositifs d'action publique instaurés par l'État pour soutenir le développement de l'éolien en mer, ainsi qu'une absence d'anticipation. Un courrier est adressé en mars 2024 par Alain Rousset, président de la Nouvelle-Aquitaine, au ministre Bruno Le Maire concernant les critères d'attribution des appels d'offres

¹¹² Entretien réalisé le 16 juillet 2026.

¹¹³ Eolien en mer : les nuages s'amoncellent sur la filière, *Le Monde*, 24 septembre 2023.

¹¹⁴ <https://www.vie-publique.fr/rapport/30817-le-pari-de-leolien>

¹¹⁵ <https://group.vattenfall.com/press-and-media/pressreleases/2024/vattenfall-to-pause-offshore-wind-project-swedish-kriegers-flak/>

¹¹⁶ Selon l'institut Isemar, les éoliennes chinoises sont proposées à des prix 20 % à 50 % inférieurs à ceux pratiqués en Europe et presque deux nacelles, pales et mâts sur trois sont produits en Chine. <https://www.isemar.org/wp-content/uploads/2024/10/Note-de-Synthese-264-EMR.pdf>

¹¹⁷ Le développement de l'énergie éolienne s'est accompagné d'une fragilisation économique des constructeurs européens, contraints de concevoir des machines toujours plus puissantes avant d'avoir amorti les précédentes.

¹¹⁸ <https://www.iea.org/reports/renewables-2025/executive-summary>

¹¹⁹ <https://www.vie-publique.fr/rapport/30817-le-pari-de-leolien>

¹²⁰ Le raccordement est très long - 140 km, dont 75 km en mer - et sera assuré en courant continu, un des premiers chantiers menés par RTE avec cette technologie.

¹²¹ Ce prix est 50 % plus cher que les 44,90 euros le MWh demandés par EDF Power Solutions pour Centre Manche 1. Jugé aujourd'hui non rentable, EDF essaie de le renégocier à la hausse.

pour l'éolien en mer, qu'il juge excessivement centrés sur le prix, mettant en évidence les divergences entre l'État et la Région sur ce dossier.

En citant un opérateur de la filière de l'éolien en mer interviewé dans le cadre de cet article :

« L'environnement n'est plus différenciatif. Il est là et c'est un fait. C'est une variable. Le sujet, c'est le prix et les conditions contractuelles. Le prix reflète certes les conditions physiques, la profondeur des eaux, mais aussi et surtout les conditions contractuelles, telles que le coût de financement, la gestion des risques et le délai de mise en marche du parc. »¹²²

On peut ici notamment penser au niveau de consignation bancaire nécessaire qu'il faut mettre en place à partir du moment où l'opérateur est labellisé par l'Etat. On rejoint ici d'ailleurs les travaux de Thomas Reverdy [REV 14] ou encore de Fabien Eloire et Jean Finez [ELO 21] soulignant que les prix ne sont pas uniquement déterminés par les mécanismes du marché, mais aussi par l'intervention forte de l'État, des organisations professionnelles et du droit européen de la concurrence.

Dans le cadre de cet article, un syndicat professionnel dédié aux énergies renouvelables nous précise :

« Sur le prix, on a un travail technique et économique qui est fait par le CRE et la DGEC, puis on a un couperet politique qui vient se rajouter à la dernière minute [...] La réussite d'un projet est donc le résultat d'une équation politique avec des conditions tarifaires qui vont avec. »¹²³

À ces réalités économiques et industrielles s'ajoutent des effets politiques : la dissolution de l'Assemblée nationale en 2024, l'incertitude politique associée à la progression de partis comme le Rassemblement national et Les Républicains, susceptibles de remettre en question les politiques de soutien au solaire et à l'éolien¹²⁴, et enfin, un agenda incertain concernant la publication de la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3). Les décisions de la nouvelle administration Trump de suspendre les projets éoliens en mer aux États-Unis ont révélé la forte dépendance de cette filière aux choix politiques, soulignant sa vulnérabilité face aux alternances gouvernementales. Aussi, face aux incertitudes économiques, industrielles et politiques, les grandes entreprises tendent à réduire leur capacité de prise de risque.

3.2. De l'échec de l'AO7 au choix d'une massification accélérée de l'éolien offshore (AO10) : réinventer Oléron sous le prisme de la souveraineté industrielle ?

Dans ce contexte fragile, et sans attendre les résultats de l'AO7, la CRE lance le 19 juillet 2024 un nouvel appel d'offres (AO9) portant sur les extensions des parcs Bretagne Sud (500 MW), en Méditerranée (2 x 500 MW) et à Oléron (1 GW). Bien que l'extension d'Oléron soit ouverte au posé et au flottant, l'État semble alors hésitant concernant le choix de la deuxième technologie du fait des critères d'acceptabilité-prix. Le 06 mai 2025, lors du débat sur la souveraineté énergétique au Sénat, François Bayrou définissait l'éolien flottant comme un choix « plus risqué et plus coûteux, de l'ordre de 150 euros le mégawattheure¹²⁵ ». Notons d'ailleurs que ce prix annoncé par le Premier ministre doit être confronté aux résultats publiés en décembre 2024 dans le cadre de l'AO6, qui faisaient apparaître des tarifs de référence pour l'éolien en mer flottant nettement inférieurs (à savoir 92,70 €/MWh pour la zone Narbonnaise et 85,90 €/MWh pour la zone Golfe de Fos). Alors que le gouvernement affirme vouloir réduire progressivement le coût du soutien public aux énergies renouvelables, le lancement d'un appel d'offres pour soutenir une technologie émergente plus chère comme l'éolien flottant apparaît comme un risque politique. Pour le Premier ministre, les sources d'énergie devront répondre à 4 objectifs à l'avenir : abondance, compétitivité, décarbonation et souveraineté. L'exécutif doit se livrer à un jeu d'équilibriste

¹²² Entretien réalisé le 20 juillet 2026.

¹²³ Entretien réalisé le 28 juillet 2026.

¹²⁴ <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/1522/AN/486?wpmobileexternal=true>

¹²⁵ <https://www.vie-publique.fr/discours/298680-francois-bayrou-et-marc-ferracci-06052025-souverainete-energetique>

pour maintenir d'un côté ses promesses de réindustrialisation, voire de lancement d'une filière industrielle avec l'éolien flottant, tout en cherchant à éviter des dépenses trop importantes. En effet, l'éolien en mer, et particulièrement l'éolien flottant, reste un vecteur où se construisent de nombreuses promesses technologiques, notamment en termes de développement économique local et d'emploi [DUC 25], dans le cadre d'une « reconquête industrielle »¹²⁶ encouragée par la mise en place du *Net Zero Industry Act*, afin de maximiser les retombées industrielles de l'éolien en mer sur le territoire européen. Dès lors se pose cette nouvelle question : comment financer et développer une filière industrielle émergente et nationale (et par nature plus chère comparativement aux technologies proposées par la Chine) comme l'éolien flottant sous contrainte budgétaire, politique et sociale, de l'acceptabilité-prix ? [ROB 26]. Ces besoins d'arbitrages complexes qu'impose la lutte contre le changement climatique, entre besoins croissants de financement public et recherche d'équilibres budgétaires déjà précaires, ont été pointés dans les rapports Draghi [DRA 24] et Letta [LET 24].

Malgré la présélection de plusieurs consortiums industriels, aucune candidature n'a été déposée à l'issue du processus compétitif. Pressenti, l'appel d'offres A7 est déclaré infructueux par le ministère des Finances le 24 septembre 2025, conduisant alors de fait à un avenir incertain (report implicite ou à un abandon de fait) du projet.¹²⁷ Concernant le projet charentais, dans ses délibérations relatives à son instruction des procédures concurrentielles AO7 et AO8, la CRE notifie que, « les conditions de site propres à la zone d'Oléron rendent structurellement ce projet plus risqué, et donc plus coûteux » selon la CRE¹²⁸. Ce résultat soulève une nouvelle fois des interrogations sur l'adéquation entre les ambitions politiques et les conditions économiques réelles d'investissement dans les parcs offshore.

Interrogé sur cette situation, le représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine déclare :

« Malgré le dialogue concurrentiel, qui a été correctement mené sachant qu'il y avait 9 candidats au moment de la publication du cahier des charges, une forte dégradation des conditions macroéconomiques a été constatée entre fin 2024 et la première moitié de 2025, constituant ainsi une forme de rupture pour le projet Oléron. Le cahier des charges, ayant été publié en novembre 2024, n'a pas pu pleinement prendre en compte cette nouvelle réalité économique et la hausse concomitante des coûts des investissements. Avec un tarif plafond de 100 euros, sur un projet Oléron qui est assez risqué, l'équilibre était donc complexe pour les opérateurs. Au final, la publication de l'AO7 est intervenue à un moment et dans un contexte peu favorable, tant d'un point de vue macroéconomique que géopolitique. »¹²⁹

Ce constat est partagé par les services de la DGE au niveau central :

« La zone d'Oléron, au moment de l'AO7, on savait qu'elle n'allait pas être attribuée [...] Nous avons de gros warning [...] Il y avait une incertitude beaucoup plus élevée sur cet AO que sur les projets que nous avons eus auparavant [...] Il y avait un improductible qui est franchement très faible par rapport aux autres zones qui sont à côté. Le business case est beaucoup plus difficile à aller chercher pour le développeur. »¹³⁰

Cette situation est confirmée par les industriels de la filière :

¹²⁶ <https://www.france-renouvelables.fr/actualite/leolien-en-mer-un-levier-de-reconquete-industrielle/>

¹²⁷ <https://presse.economie.gouv.fr/designation-du-laureat-de-lappel-doffres-eolien-en-mer-centre-manche-2-ao8-et-infructuosite-de-lappel-doffres-oleron-1-ao7/>

¹²⁸ <https://www.cre.fr/actualites/toute-lactualite/la-cre-publie-les-deliberations-relatives-a-son-instruction-des-procedures-concurrentielles-ao7-et-ao8-portant-sur-des-installations-deoliennes-en-mer-posees-respectivement-au-large-de-lile-doleron-et-au-sein-de-la-zone-centre-manche.html>

¹²⁹ Entretien réalisé le 15 juillet 2026.

¹³⁰ Entretien réalisé le 04 août 2026.

« L'appel d'offres est arrivé au moment où la filière a basculé vers de l'austérité et de l'inflation record. L'appel d'offre aurait été sorti il y a 2 ans, Oléron serait déjà attribué à un prix plus compétitif. »¹³¹

Entre 2024 et 2025, il y a un emboîtement d'agendas qui fragilise le projet Oléron. Au final, l'AO7 paraît avoir été pensé et construit dans un monde, celui de la décennie 2010, qui n'existe désormais plus.

Selon un expert des énergies renouvelables d'une institution financière publique interviewé :

« Le rêve de l'appel d'offres a été rattrapé par la réalité des contraintes techniques et de terrain. Ce n'est pas une surprise. À 40 km, c'est sûr que ça ne dérange personne. On ne voit à peine les éoliennes. Mais ça, c'est sur le papier. Là où cela dérange, c'est du côté des industriels qui n'ont pas su sortir un MW au prix attendu par le ministère. »¹³²

Par ailleurs, que ce soit du côté des acteurs publics ou des industriels, les entretiens ont fait ressortir une absence d'un accord collectif de la part des industriels de faire échouer l'AO7 en vue d'une renégociation du prix.

En citant deux opérateurs et un syndicat professionnel interviewés dans le cadre de cet article :

« La contrainte, c'est que ce prix plafond était notifié dans la PPE2. Et ce prix s'est avéré être un couperet qui avait été identifié comme trop bas, et dans ce contexte, on savait que cela allait être compliqué [...] L'AO7 s'inscrit dans un contexte où l'éolien en mer connaissait une croissance plus exponentielle qu'aujourd'hui, dans une vision assez optimiste de la capacité des développeurs. »¹³³

« Au début, quand le 100 euros est sorti, pas grand monde a réagi. Il n'y a pas eu de lever de bouclier, du moins de notre côté. Nous étions encore dans la période des 50 euros. On se disait que si on était à ce prix en Manche ou à Dunkerque, on devrait arriver à être à moins de 100 euros à Oléron, même si le projet était compliqué. Mais petit à petit, à mesure que les équipes ont travaillé, le détail de l'ingénierie, le détail des coûts qui a subi la conjoncture éminemment défavorable, cela ne passait plus. »¹³⁴

« Tout est extrêmement secret. Il y a un degré de confidentialité poussé à l'extrême. C'est à partir du moment où nous avons été convoqués par le ministère que nous avons compris qu'il y avait un risque important que l'appel d'offres d'Oléron soit infructueux. L'Etat a voulu obtenir des informations sur cette situation. »¹³⁵

Le 2 avril 2026, dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), le gouvernement a dévoilé un nouvel appel d'offres (AO10) pour la construction de dix parcs sur toutes les façades maritimes françaises, représentant 10 GW. Le projet au large d'Oléron, prévu sur une zone de 180 km², pour une puissance de 1 200 MW en éolien posé, est l'un d'entre eux. L'AO7 a été retravaillé pour être introduit dans le nouvel AO10. Un prix moyen pondéré inférieur à 100 €/MW est attendu pour cet appel d'offres géant multi-façades¹³⁶. À ce prix moyen de 100 euros, il est attendu que l'éolien offshore ne soit pas supérieur à celui de l'énergie nucléaire. L'avenir d'Oléron dépend donc de la capacité des futurs

¹³¹ Entretien réalisé le 16 juillet 2026.

¹³² Entretien réalisé le 27 juillet 2026.

¹³³ Entretien réalisé le 28 juillet 2026.

¹³⁴ Entretien réalisé le 30 juillet 2026.

¹³⁵ Entretien réalisé le 20 juillet 2026.

¹³⁶ Ces 100 euros sont construits sur le modèle du prix du nucléaire à un prêt à taux zéro.

projets d'éolien posé à atteindre un niveau de compétitivité élevé, avec des coûts de production nettement inférieurs à ce prix.

Pour un opérateur interrogé dans le cadre de cet article :

« Plus Fécamp sera en dessous de 100 euros, plus il y aura de la place pour d'autres projets au-dessus de ce prix. Fécamp c'est 4 GW. C'est 40% de l'AO10. »¹³⁷

Aussi, ce processus de déterritorialisation conduit à ce que l'avenir de l'éolien en Sud-Atlantique soit désormais économiquement lié à celui de la Manche.

Interrogé sur ce sujet dans le cadre de cet article, le professeur d'université Thomas Reverdy souligne :

« Il y a une montée en puissance de logiques de compétition de territoires entre eux, entre des localisations, en fonction de leurs propriétés physiques. Il y a une sorte de logique de compétition économique territoriale qui se superpose à une logique budgétaire [...] Sur la décarbonation industrielle, des projets sont abandonnés même s'ils avaient une grosse construction locale, pour des raisons budgétaires. »¹³⁸

Aussi, dans un contexte d'affaiblissement politique progressif du ministère de l'Écologie au profit du ministère de l'Économie et des Finances marqué, d'une part, par un renforcement des positionnements du Budget à l'égard de la DGE, et d'autre part, par la place croissante des enjeux de souveraineté industrielle dans l'action de la DGE, l'AO10 se veut être une mise en concurrence inter-technologique, entre le posé et le flottant, mais aussi inter-territoriale, car ouvert à l'ensemble des façades maritimes.

Le résultat est annoncé d'ici février 2027. Compte tenu du calendrier annoncé et des investissements en jeu, il est probable que ce projet ressurgisse au cœur des débats de l'élection présidentielle, avec le risque qu'il soit à nouveau instrumentalisé comme un simple marqueur politique plutôt qu'appréhendé à l'aune d'une analyse rationnelle et systémique.

¹³⁷ Entretien réalisé le 30 juillet 2026.

¹³⁸ Entretien réalisé le 16 juillet 2026.

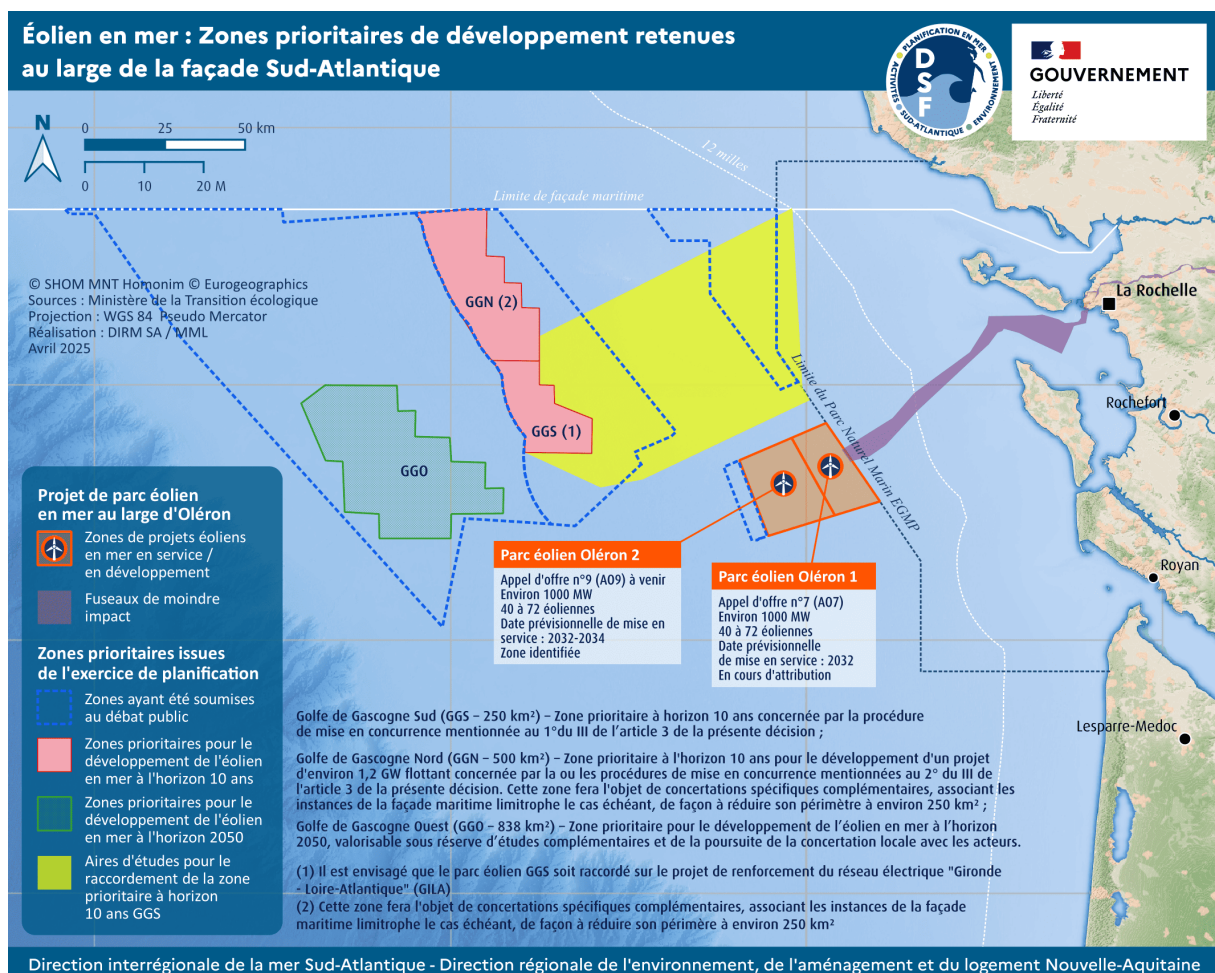


Figure 2. Zones prioritaires de développement retenues au large de la façade Sud-Atlantique. Carte fournie par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. L'autorisation est accordée à M. Sylvain Roche pour son utilisation dans le cadre de la publication.

Conclusion

Au regard de cette histoire contrariée d'Oléron qui s'étend désormais sur près de deux décennies, nous avons le sentiment que l'Etat a plus subi la dynamique de ce projet éolien offshore d'Oléron qu'il ne l'a véritablement choisie.

Certes, il est toujours plus simple de réécrire l'histoire après coup, mais il ressort de notre analyse que ce parc aurait dû être appréhendé prioritairement comme un projet d'innovation territoriale, soutenu conjointement par l'État et les collectivités locales, que comme une simple infrastructure de production d'énergie décarbonée. Compte tenu de ses spécificités géophysiques et environnementales, la zone des Pertuis charentais se caractérise par une forte complexité territoriale rendant le développement d'un projet éolien offshore en Sud-Atlantique particulièrement délicat. Cette réalité, qui oblige à faire preuve d'ingénierie institutionnelle, fut identifiée dès le milieu des années 2000.

En annonçant que l'élément-clé est le prix de production, l'Etat a interdit d'entrée des projets plus expérimentaux et prospectifs, au détriment de l'innovation qui par nature est plus coûteuse et risquée. Sans doute l'État aurait-il également dû se limiter dans un premier temps à un projet pilote de 500 MW pour maintenir la confiance fragile des élus et des administrés envers ce parc. Au-delà de cette histoire d'Oléron et à l'approche de la future élection présidentielle, cette situation met enfin en lumière une tension fondamentale entre le temps politique, intrinsèquement rythmé par des échéances de court terme, et le temps du développement énergétique, qui relève, par essence, d'une logique de long terme.

Le 13 mars 2023, dans le cadre du débat public La Mer en Débat sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), des chercheurs et laboratoires académiques organisaient une journée scientifique sur l'éolien offshore à l'Hôtel de Région à Bordeaux afin de fédérer une communauté scientifique régionale sur ce sujet¹³⁹ En tant qu'innovation de rupture en France, et plus particulièrement dans un environnement aussi complexe que celui des Pertuis charentais, l'éolien offshore soulève de nombreuses questions scientifiques, sources d'incertitudes et de controverses, qui nécessitent une collaboration étroite entre experts académiques et acteurs de terrain, que ce soient les acteurs traditionnels de la mer, les industriels ou encore les services de l'Etat¹⁴⁰.

Toujours porté par ce collectif scientifique pluridisciplinaire, une deuxième rencontre scientifique se tiendra le 17 novembre 2026 à l'université de La Rochelle. Une occasion de dresser un bilan et de mieux appréhender la diversité des difficultés rencontrées sur ce projet Oléron.

Bibliographie

[AKR 88] AKRICH, M., CALLON, M. et LATOUR, B. (1988). À quoi tient le succès des innovations ? 1. L'art de l'intéressement ; 2. Le choix des porte-parole. *Gérer et Comprendre. Annales des Mines*, 11, 4–17 ; 12, 14–29.

[APP 25] APPERT, O. (2025). Une transition énergétique déboussolée ? *La Revue de l'Énergie*, 680(5), 19–23.

[ARN 26] ARNAULD DE SARTRE, X. et CHAILLEUX, S. (2026). When a forest is masked by trees: How French subsurface industries involved in decarbonisation and transition policies are instrumentalising poor social acceptance. *Energy Research & Social Science*, 132, 104517. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2025.104517>

[AUV 24] AUVET, B., ARNAULD DE SARTRE, X., DESVALLEES, L., LE VISAGE, S. et CHAILLEUX, S. (2024). La modernisation écologique en action : les promesses à l'aune de leurs contradictions internes. *Développement Durable et Territoires*, 15(3).

[BEE 24] BEEKER, É. et FINON, D. (2024). Les politiques de développement de l'éolien en mer en crise. *La Revue de l'Énergie*, 671(2), 62–73. <https://doi.org/10.3917/ener.671.0062>

[BEU 25] BEURET, J.-E., JESTIN, J. et BAS, A. (2025). Le concept d'acceptation sociale à l'épreuve d'un conflit : pêche et éolien offshore en baie de Saint-Brieuc. *Développement Durable et Territoires*, 16(1). <https://doi.org/10.4000/144mw>

[BEU 16] BEURET, J.-E. (2016). La confiance est-elle négociable ? La construction d'un intérêt général territorialisé pour l'acceptation des parcs éoliens offshore de Saint Brieuc et Saint Nazaire, *Géographie, économie, société*, vol. 18, no. 3, 335–358.

[BRU 25] BRUGIDOU, M. et SUIGNARD, P. (2025). Politiser les choix énergétiques sur Twitter : entre arène sectorielle et espace public, 2021–2023. *Réseaux*, Brugidou, M. et Suignard, P. (2025). Politiser les choix énergétiques sur Twitter Entre arène sectorielle et espace public, 2021-2023. *Réseaux*, I7-XLII. <https://shs.cairn.info/revue-reseaux-2023-0-page-I7?lang=fr>.

[CHA 24] CHAILLEUX, S. et SMITH, A. (2024). Ecological transition in France's margins: how industries adapt to ecological crisis and redefine their national and local roles. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 26(5), 465–472.

[DEB 24] DEBIZET, G. (2024). XVII. Finalement... Comment un territoire absorbe un grand parc éolien en mer ? En guise de conclusion. Dans M. Bartolomei, F. Beaucire et A. Passalacqua (dir.), *La mer, l'éolienne et le citoyen : Les nouveaux territoires de l'énergie*, Hermann, 247–256. <https://doi.org/10.3917/herm.barto.2024.01.0247>

¹³⁹ <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-04/CA166-collectif-scientifique-de-la-Nouvelle-Aquitaine.pdf>

¹⁴⁰ Fédérer la recherche académique pour territorialiser l'éolien en mer, Sylvain Roche et Emeline Pettex, *La Tribune*, 06 mars 2024.

- [DES 23] DESVALLEES, L. et DE SARTRE, X. (2023). In the shadow of nuclear dependency: Competing pathways and the social acceptance of offshore wind energy in France. *Energy Research & Social Science*, 98, 103029. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2023.103029>
- [DRA 24] DRAGHI, M. (2024). *The Future of European Competitiveness: A Competitiveness Strategy for Europe*, Commission européenne, Bruxelles.
- [DUC 25] DUCROCQ, A. (2025). Les éoliennes en mer, un gisement d'emplois. *Servir*, 533(9), 55–57. <https://doi.org/10.3917/servir.533.0055>
- [ELO 21] ELOIRE, F. et FINEZ, J. (2021). *Sociologie des prix*, La Découverte, Paris.
- [EPS 05] EPSTEIN, R. (2005). Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires. *Esprit*, 319(11), 96–111.
- [EVR 12] EVRARD, A. (2012). Les effets du Grenelle de l'environnement : le secteur des énergies renouvelables », in Daniel Boy, Mathieu Brugidou, Charlotte Halpern et Pierre Lascombes (dir.), *Le Grenelle de l'Environnement : Acteurs, Discours, Effets*, Paris, Armand Colin, 273–292.
- [EVR 18] EVRARD, A. et PASQUIER, R. (2018). Territorialiser la politique de l'éolien maritime en France : entre injonctions étatiques et logiques d'appropriation. *Gouvernement et action publique*, 7(4), 63–91. <https://doi.org/10.3917/gap.184.0063>
- [FRI 23] FRIGANT, V. et LEVRATTO, N. (2023). Le territoire, une dimension renouvelée des politiques industrielles. *Revue d'économie industrielle*, 181–182(1), 11–23. <https://doi.org/10.3917/rei.181.0011>
- [GON 14] GONZALEZ-LAPORTE, C. (2014). *Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explicitations ?* [Rapport de recherche]. Labex ITEM.
- [JOB 23] JOBERT, A. (2023). Chapitre 1. L'acceptabilité, une norme pour piloter la transition énergétique ? Dans F. Hamelin *L'acceptation sociale : L'innovation publique à l'épreuve du faisable* (p. 25-54). EMS Éditions. <https://doi.org/10.3917/ems.hamel.2023.01.0025>
- [JUL 15] JULLIEN, B. et SMITH, A. (2015). *The EU's Government of Industries: Markets, Institutions and Politics*. Londres, Routledge.
- [KER 21] KERMAGORET, C. et FRANGOUEDES, K. (2021). La croissance bleue à l'épreuve des contestations citoyennes : analyse des processus de démocratie participative à partir de quatre cas d'étude bretons (France). *Revue Internationale de Psychosociologie et de Gestion des Comportements Organisationnels*, 91–111. <https://doi.org/10.3917/rips1.069.0091>
- [LAT 03] LATOUR, B. (2003). *Aramis ou l'amour des techniques*. Paris, La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.latou.2003.01>
- [LAU 24] LAURENT, B. et VIOLLE, A. (2024) The territorialisation of industry in times of transition: ecosystems, infrastructures and hubs in the green hydrogen sector, *Journal of Environmental Policy & Planning*, 26(5), 528–541.
- [LET 24] LETTA, E. (2024). Much more than a market – Speed, Security, Solidarity: Empowering the Single Market to deliver a sustainable future and prosperity for all EU Citizens. Rapport présenté au Conseil européen, 18 avril 2024.
- [LEP 23] LEPESANT, G. (2023). Transition énergétique et politique industrielle : un tournant européen ? *L'Europe en Formation*, 397(2), 37–54. <https://doi.org/10.3917/eufor.397.0037>
- [LEV 25] LEVRATTO, N., CAILLETAUD, M.-C. et FLIPO, F. (2025). Introduction. L'industrie de l'avenir : transition ou bifurcation ? *Bifurcation/s*, 3(2), 5–12. <https://doi.org/10.3917/bifu.003.0005>

- [LOL 23] LOLO, D., CHARLET, V. et DIOP, A. (2023). Chapitre 2. Les prix élevés de l'énergie en Europe : la première urgence. Dans *Crise énergétique en Europe et protectionnisme américain : La réindustrialisation compromise ?*, La Fabrique de l'industrie, 29–43.
- [MAR 25] MARCHAND, M. et POUPEAU, F.-M. (2025). Orienter les politiques énergie-climat sans capacité d'action ? Les Régions et l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), *Politiques & management public*, 42(1), 29-54. <https://doi.org/10.1684/pmp.2025.64>.
- [MIN 22] MINI, C. et BORDIGONI, M. (2022). *L'industrie face aux prix de l'énergie : les marchés européens sont-ils en défaut ?* Presses des Mines, Paris.
- [NAD 10] NADAĬ, A. et LABUSSIÈRE, O. (2010). Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de réflexion à partir de l'éolien et du stockage du CO₂. Captage et stockage du CO₂ Enjeux techniques et sociaux en France, *quae*, p 45-60.
- [NAD 14] NADAĬ, A. et LABUSSIÈRE, O. (2014). Recomposer la mer pour devenir offshore : le projet éolien de Veulettes-sur-Mer. *Natures Sciences Sociétés*, 22(3), 204–218. <https://doi.org/10.1051/nss/2014039>
- [NES 22] NESSI, H. (2022). La territorialisation de la transition énergétique : les paradoxes de la surenchère des normes et de la réglementation. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, 55. <https://doi.org/10.4000/tem.8480>
- [OIR 15] OIRY, A. (2015). Conflits et stratégies d'acceptabilité sociale autour des énergies marines renouvelables sur le littoral français. *Vertigo*, 15(3). <https://doi.org/10.4000/vertigo.16724>
- [OIR 25] OIRY, A. (2025). Se mobiliser contre l'éolien en mer en France. Inégalités environnementales et contestations des nouvelles infrastructures de « transition énergétique ». *Belgeo*, 4. <https://doi.org/10.4000/15kn2>
- [POU 23] POUPEAU, F.-M. (2023). *L'État en quête d'une stratégie énergie-climat*. Paris, Presses des Mines.
- [REV 14] REVERDY, T. (2014). La construction politique du prix de l'énergie : Sociologie d'une réforme libérale. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.rever.2014.01>
- [ROB 26] ROBAT, A. (2026). Le financement des énergies renouvelables en France. *Annales des Mines – Réalités industrielles*, 2026(1), 77–81.
- [ROC 20a] ROCHE, S. (2020). Comment un enjeu industriel émergent devient-il un problème public ? L'institutionnalisation avortée des premiers projets éoliens offshore en France (1997–2007). Dans S. Becuwe et B. Blancheton (dir.), *L'économie maritime en France : histoire, enjeux, perspectives*, Ellipses, 162–200. <https://doi.org/10.3917/elli.blanc.2020.02.0162>
- [ROC 20b] ROCHE, S., SMITH, A. et LE VISAGE, C. (2020). Faire des énergies marines renouvelables (EMR) la vitrine médiatique d'une ambition politique : le cas du Grenelle de la Mer et du plan Energies Bleues. Dans *Discours sur la mer. Résistance des pratiques et des représentations*, Presses Universitaires de Rennes, 83–98.
- [ROC 2024] ROCHE, S. (2024). Quand l'énergie rencontre la mer : mise en récit d'un nouvel imaginaire d'abondance. Dans M. Bartolomei, F. Beaucire et A. Passalacqua (dir.), *La mer, l'éolienne et le citoyen : Les nouveaux territoires de l'énergie*, Hermann, 39–54. <https://doi.org/10.3917/herm.barto.2024.01.0039>
- [SOV 12] SOVACOL, B. K. et LAKSHMI RATAN, P. (2012). Conceptualizing the acceptance of wind and solar electricity. *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, 16(7), 5268–5279. <https://doi.org/10.1016/j.rser.2012.04.048>
- [WIL 75] WILLIAMSON, O. E. (1975). *Markets and Hierarchies: Analysis and Antitrust Implications*. New York, The Free Press.